



RAPPORT

« PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES

DE L'EAU POTABLE ET DE

L'ASSAINISSEMENT »

2022

Sommaire

1	PREAMBULE ET GENERALITES	5
2	LE SERVICE D'EAU POTABLE	6
2.1	Caractérisation technique du service	6
2.1.1	Présentation du territoire desservi (D101.0)	6
2.1.2	Mode de gestion du service	6
2.1.3	Estimation de la population desservie (D101.1)	6
2.1.4	Nombre d'abonnés.....	7
2.1.5	Eaux brutes et eaux traitées.....	7
2.1.6	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	12
2.2	Tarification de l'eau et recettes du service	12
2.2.1	Modalités de tarification	12
2.2.2	Facture d'eau type (D102.0).....	13
2.2.3	Recettes.....	15
2.3	Indicateurs de performance	16
2.3.1	Qualité de l'eau à Meaux et Nanteuil-Lès-Meaux (P101.1 et P102.1)	16
2.3.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2).....	16
2.3.3	Indicateurs de performance du réseau	17
2.3.4	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	21
2.3.5	Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1).....	21
2.3.6	Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1)	22
2.3.7	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)	22
2.3.8	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0).....	22
2.3.9	Taux de réclamations (P155.1).....	23
2.4	Financement des investissements	24
2.4.1	Branchements en plomb	24
2.4.2	Montants financiers	24
2.4.3	État de la dette du service.....	24
2.4.4	Amortissements	25
2.4.5	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service.....	25
2.4.6	Présentation des programmes pluriannuels de travaux.....	25
2.5	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	25
2.5.1	Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P109.0).....	25
2.5.2	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT).....	25
2.6	Tableau récapitulatif des indicateurs	26

3	LE SERVICE ASSAINISSEMENT	28
3.1	Caractérisation technique du service	28
3.1.1	Présentation du territoire desservi	28
3.1.2	Mode de gestion du service Meaux et Nanteuil-Lès-Meaux.....	28
3.1.3	Estimation de la population desservie (D201.0)	28
3.1.4	Nombre d'abonnés.....	29
3.1.5	Volumes assainissement	30
3.1.6	Détail des imports d'effluents	30
3.1.7	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0).....	30
3.1.8	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements)	30
3.1.9	Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	31
3.1.10	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0).....	33
3.2	Tarifcation de l'assainissement et recettes du service.....	34
3.2.1	Modalités de tarifcation	34
3.2.2	Facture d'assainissement type (D102.0)	35
3.2.3	Recettes.....	37
3.3	Indicateurs de performance	38
3.3.1	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	38
3.3.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P.202.2).....	38
3.3.3	Conformité de la collecte des effluents (P203.3).....	39
3.3.4	Conformité des équipements de la station de traitement des eaux usées (P204.3).....	40
3.3.5	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)	40
3.3.6	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3).....	41
3.3.7	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1).....	41
3.3.8	Points noirs du réseau de collecte (P252.2)	41
3.3.9	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)	42
3.3.10	Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)	42
3.3.11	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)	43
3.3.12	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)	43
3.3.13	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0).....	43
3.3.14	Taux de réclamations (P258.1).....	44
3.4	Financement des investissements	45
3.4.1	Montants financiers	45
3.4.2	Etat de la dette du service.....	45
3.4.3	Amortissements	45

3.4.4	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux	45
3.4.5	Présentation des programmes pluriannuels de travaux	45
3.5	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	46
3.5.1	Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P207.0)	46
3.5.2	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT).....	46
3.6	Tableau récapitulatif des indicateurs	46
4	LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	48
4.1	Caractérisation technique du service	48
4.1.1	Présentation du territoire desservi	48
4.1.2	Mode de gestion du service	48
4.1.3	Estimation de la population desservie	48
4.1.4	Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif	48
4.2	Tarification de l'assainissement non collectif et recettes du service.....	48
4.2.1	Modalités de tarification	48
4.2.2	Délibération fixant les tarifs	49
4.2.3	Recettes 2022 (en € HT)	49
4.3	Indicateurs de performance	49
4.3.1	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	49
4.3.2	Tableau récapitulatif des indicateurs	50
4.4	Financement des investissements	50
4.4.1	Montants financiers (en €)	50
5	CONCLUSION	51

1 PREAMBULE ET GENERALITES

Ce rapport relatif au prix et à la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement pour l'exercice 2022 est présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Il est mis à la disposition du public pour une durée minimale de 1 mois dans les quinze jours qui suivent son approbation par l'assemblée délibérante. Il est consultable sur le site Internet de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux ([Agglomération du Pays de Meaux \(agglo-paysdemeaux.fr\)](http://Agglomération du Pays de Meaux (agglo-paysdemeaux.fr))) et sur le site national SISPEA (<http://www.services.eaufrance.fr>).

La Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux exploite en Régie directe l'ensemble de ses équipements, de production et de distribution d'eau potable, de collecte, de traitement des eaux usées et eaux pluviales sur la commune de Meaux.

Forte de 59 agents, dont 21 dans le secteur direction administrative, technique et de gestion des abonnés, 5 dans la section études, 8 pour la production d'eau potable, 11 pour le traitement des eaux usées et 14 pour l'exploitation des réseaux AEP, EU et EP, la Direction de l'Eau et de l'Assainissement gère un service répondant, non seulement aux besoins de la Ville, mais aussi à ceux d'autres communes pour la production d'eau potable et le traitement des eaux usées.

A l'occasion du renouvellement de la certification ISO 14001 en septembre 2021, cette dernière a été maintenue pour l'ensemble des activités de la Direction de l'Eau et de l'Assainissement (certificat en annexe 1).

2 LE SERVICE D'EAU POTABLE

2.1 Caractérisation technique du service

2.1.1 Présentation du territoire desservi (D101.0)

- Territoire desservi :

La Régie de l'Eau et de l'Assainissement gère la Ville de Meaux et celle de Nanteuil les Meaux (depuis le 19 Février 2022) procède à des ventes en gros aux communes voisines. Les relations avec chacune d'elles sont fixées par convention.

L'Usine de Production et les réseaux de distribution desservent les communes suivantes :

Commune	Nombre d'habitants	Observations
Meaux	56 191	Données INSEE - Population légale 2020
Nanteuil-Lès-Meaux	6625	
Mareuil-Lès-Meaux (en partie)	3349	
Villenoy	5 013	
Poincy	770	
Trilport	5051	
Crégy-lès-Meaux	5 328	
Chauconin-Neufmontiers	3623	
Penchard	1353	
TOTAL	87303	

- Compétences liées au service :

Les compétences du service sont les suivantes :

- Production et traitement de potabilisation,
- Transfert,
- Stockage,
- Distribution.
- La CCSPL de la ville de Meaux a été créée en septembre 2003.
- Le conseil d'exploitation a été mis en place en janvier 2015.
- Le règlement de service d'eau potable en vigueur a été approuvé par délibération du 18 mars 2022.
- Le transfert de la compétence de l'ensemble des activités Eau Potable à la Communauté d'Agglomération du pays de Meaux a été réalisé conformément à la loi NOTRE le 1 janvier 2020.
- La ville de Nanteuil-Lès-Meaux est exploitée en régie directe depuis le 19 Février 2022.

2.1.2 Mode de gestion du service

Le service est exploité en régie.

2.1.3 Estimation de la population desservie (D101.1)

Meaux :

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert **56 191** habitants meldois.

Nanteuil-Lès-Meaux :

Le service public d'eau potable dessert 6625 habitants nanteuillais.

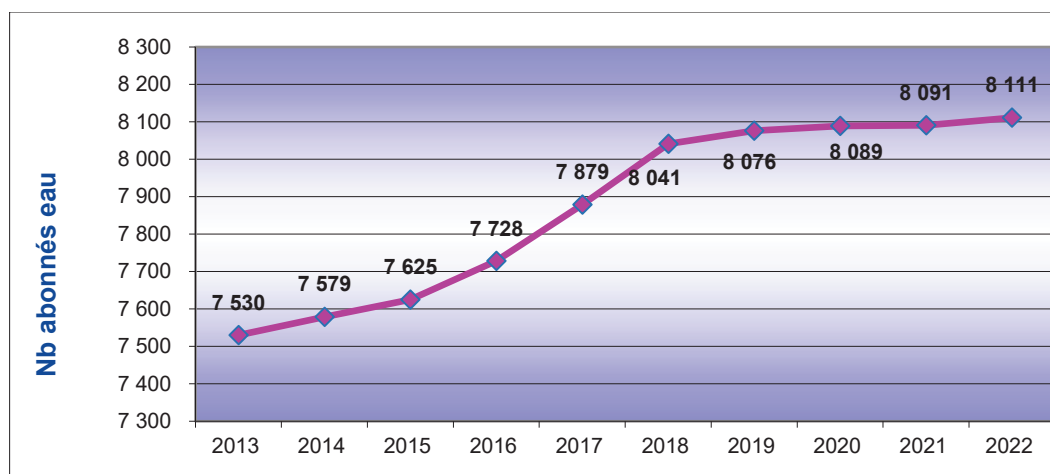
La répartition des abonnés est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2021	Nombre d'abonnés domestiques et assimilés au 31/12/2021	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2022	Nombre total d'abonnés au 31/12/2022
Nanteuil-Lès-Meaux	-	-	92	2 444

2.1.4 Nombre d'abonnés

Le service public d'eau potable dessert **8 111** abonnés meldois au 31/12/2022 soit une hausse de 0.25 % par rapport à 2021.

Meaux :



La répartition des abonnés est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2021	Nombre d'abonnés domestiques et assimilés au 31/12/2022	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2022	Nombre total d'abonnés au 31/12/2022	Variation en %
Meaux	8 091	8 039	72	8 111	0,25%

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'Eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Nanteuil-Lès-Meaux :

Le service public d'eau potable dessert 2444 abonnés nanteuillais au 31/12/2022.

2.1.5 Eaux brutes et eaux traitées

Prélèvement sur les ressources en eau

La totalité de l'eau brute provient de la prise d'eau superficielle en Marne, il n'y a pas d'achat ou d'autre ressource à ce jour.

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 0 %.

Production

L'eau brute pompée en Marne, à environ 150 mètres en amont de l'usine de production, subit un traitement complet.

Les principales étapes de traitements sont les suivantes :

- Prétraitement (Dégrillage grossier + tamisage fin + pompage),
- Injection des produits de traitement (Coagulant, Polymère, Charbon Actif en Poudre),
- Coagulation,
- Flocculation,
- Décantation,
- Filtration sur sable,
- Ozonation,
- Chloration,
- Pompage de l'eau potable vers les réservoirs de distribution.

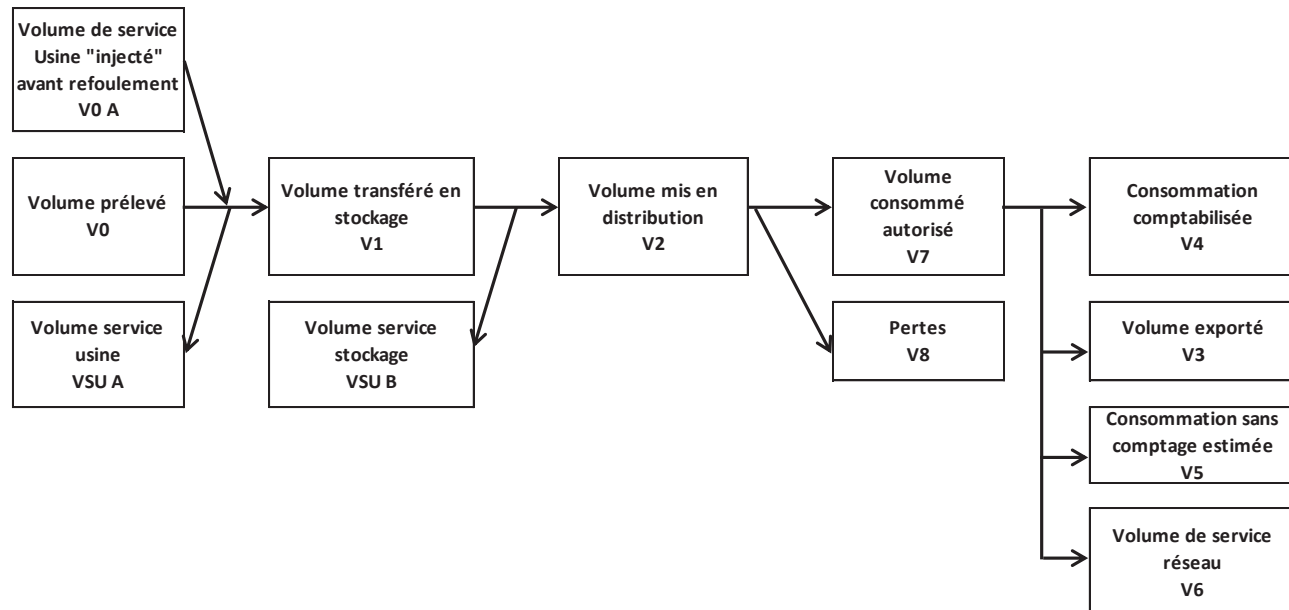
L'usine de production, d'une capacité nominale actuelle de 24 000 m³/jour, a subi de nombreuses améliorations et évolutions depuis la construction de la première tranche en 1959. Ces dernières années, il y a notamment eu la réhabilitation de la prise d'eau en 2011 et la création d'un poste de relevage des eaux sales en 2014. Les processus de traitement ont également évolué (dans la mesure du possible) depuis 2015 avec des améliorations de traitement (Injection de polymère, changement de désinfectant) accompagnées de rajout d'instrumentations en ligne permettant de parfaire le suivi en continue de la qualité de l'eau (Sondes algales, analyseurs de chlore, COTmètre, turbidimètre etc.).

L'usine de production d'eau potable de Meaux se caractérise :

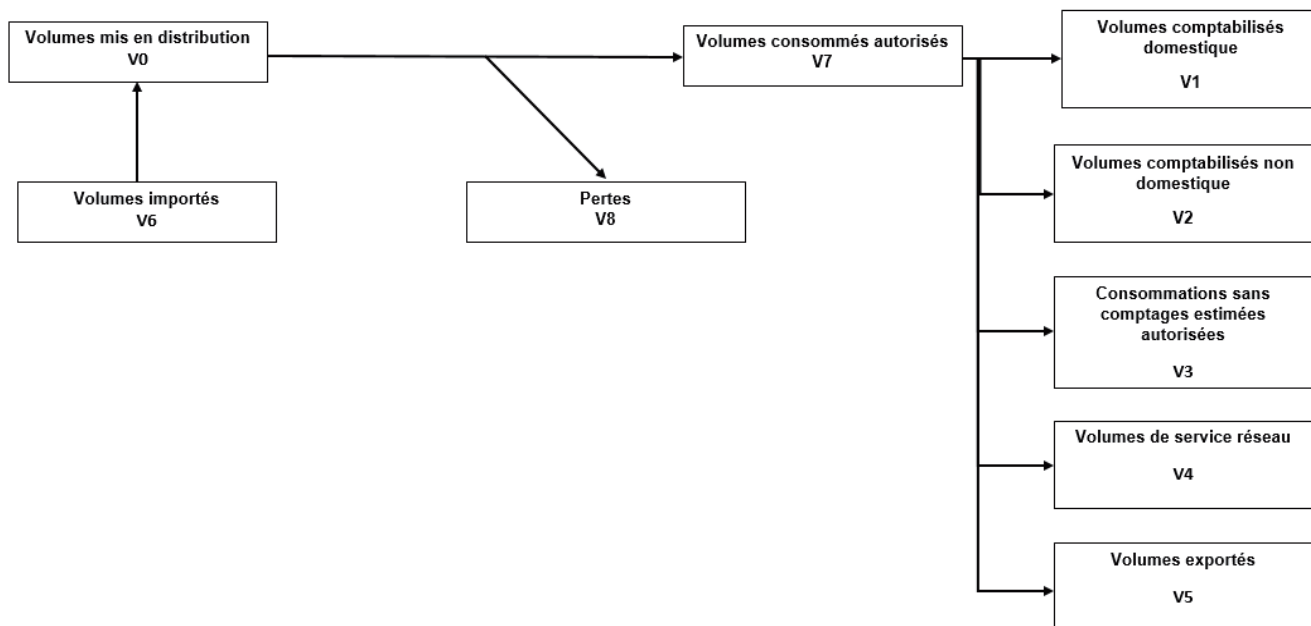
- Par un assemblage d'ouvrages d'époque (1959 à 2015) et de conceptions différentes, dont les principaux équipements, process et ouvrages (décanteurs, filtres à sable, tours d'ozonation notamment) sont devenus totalement obsolètes,
- Par une implantation exigüe et disparate qui multiplie les réseaux et qui s'avère trop contraignante.

Compte tenu de ces éléments, il a été retenu par le maître d'ouvrage la construction d'une nouvelle usine de production d'eau potable sur des parcelles appartenant à la ville de Meaux, situées à proximité de l'usine actuelle.

Cycle de l'eau à Meaux



Cycle de l'eau à Nanteuil-Lès-Meaux



Bilan des volumes de Meaux

Nom	Calcul	Usine de production de la ville de Meaux	2021	2022	VARIATION 2021 / 2022 en %
V0		Volume prélevé	5 620 335	5 857 112	4,21%
V0 A	=V01-V02 +V03+V04	Volume de service Usine "injecté" avant refoulement	168 204	175 110	4,11%
VSUA	=VSU1+VSU2+VSU3+VSU4+VSU5	Volume service Usine	72 465	52 770	-27,18%
V1	=V1,1+V1,2+V1,3 +V1,4	Volume transféré en stockage	5 652 442	5 897 214	4,33%
VSUB	=VSU6+VSU7+VSU8+VSU9	Volume service Stockage	8 825	10 258	16,24%
V2	=V2,1+V2,2+V2,3 +V2,4	Volume mis en distribution	5 629 707	5 920 081	5,16%
		Volumes exportés			
	V3,1	<i>Nanteuil</i>	408 400	472 514	15,70%
	V3,2	<i>Mareuil</i>	117 731	119 437	1,45%
	V3,3	<i>Villenois</i>	286 018	315 969	10,47%
	V3,4	<i>Poincy</i>	54 563	62 103	13,82%
	V3,5	<i>Triport</i>	252 001	236 825	-6,02%
	V3,6	<i>Syndicat du Rû du Bourdeau</i>	597 181	660 646	10,63%
V3	=V3,1+V3,2+V3,3 +V3,4+V3,5+V3,6	Volume exporté	1 715 894	1 867 494	8,84%
	V4,1	Consommation abonnés Meaux	3 261 703	3 190 916	-2,17 %
V4	=V4,1+V4,2+V4,3+ V4,4+V4,5+V4,6 +V4,7	Consommation comptabilisée	3 533 752	3 601 703	1,88%
V5	=V5,1+V5,2+V5,3	Consommation sans comptage estimée	7 965	11 505	44,44%
V6	=V6,1+V6,2+V6,3 +V6,4+V6,5+V6,6 +V6,7	Volume de service réseaux	71 603	9 880	-86,20%
V7	=V3+V4+V5+V6	Volume consommé autorisé	5 329 214	5 490 582	3,03%
V8	=V2-V7	Pertes	300 493	429 499	42,93%

Rendement réseau

94,66%

92,75%

Malgré une légère baisse en 2022, le rendement réseau reste au-delà des 90% et est donc honorable.

Bilan des volumes de Nanteuil-Lès-Meaux

Nom	Calcul	Usine de production de la ville de Meaux	2021	2022	VARIATION 2021 / 2022 en %
V0	=V0,1+V0,2+V0,3+V0,4	Volumes mis en distribution		472 514	
V1		Volumes comptabilisés domestique		375 777	
V2		Volumes comptabilisés non domestique		0	
V3	=V3,1+V3,2+V3,3	Consommations sans comptages estimées autorisées		0	
V4	=V4,1+V4,2+V4,3+ V4,4+V4,5	Volumes de service réseau		165	
V5		Volumes exportés		0	
V6		Volumes importés		0	
V7	=V1+V2+V3+V4+V5	Volumes consommés autorisés		375 942	
V8	=V0-V7	Pertes		96 572	

Rendement réseau 71,50% 79,56%

L'évolution significative du rendement réseau est en partie due à un meilleur comptage des Volumes comptabilisés domestique.

2.1.6 Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le diamètre des canalisations varie de 60 à 500 mm. Ces canalisations sont en majeure partie en fonte ductile (pour celles ayant moins de 45 ans).

En 2022 sur Nanteuil-Lès-Meaux, ont été renouvelés ou créés les réseaux suivants :

Désignation	Diamètre canalisation	Longueur réalisée	Longueur abandonnée
Rue Fernand Collot	Ø150	665 ml	665 ml

2.2 Tarification de l'eau et recettes du service

2.2.1 Modalités de tarification

Meaux :

La tarification est de type « binôme », elle se décompose en une partie fixe et une partie proportionnelle au volume consommé. Pour l'année 2022, elle a été adoptée par délibération du Conseil Municipal en séance du 12 décembre 2019.

Il n'y a pas de frais d'accès au service.

Tarifs Meaux		Exercice 2021	Exercice 2022
		Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement DN 15 mm y compris location de compteur	12,00 €	12,00 €
	Entretien de branchement DN 20	17,13 €	17,13 €
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Au m3	0,93 €	0,93 €
Taxes et redevances			
Taxes	Taux de TVA	5,50%	5,50%
Redevances	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	0,042 €	0,042 €
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,38€/m3	0,38 €/m3

Nanteuil-Lès-Meaux :

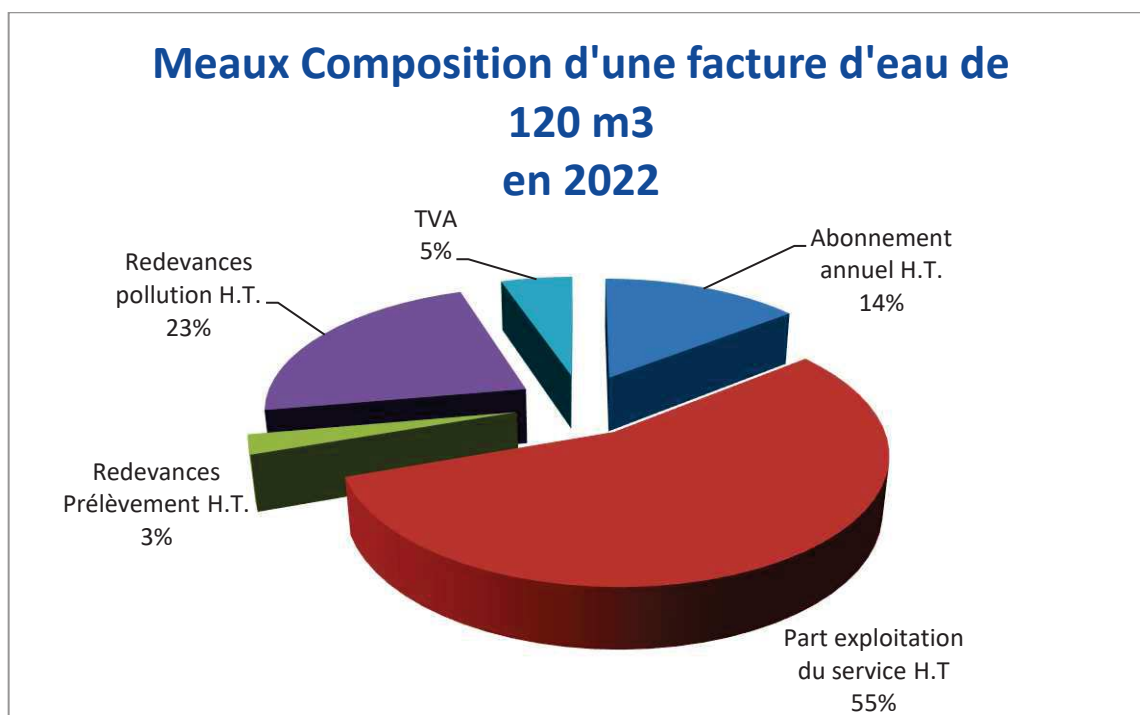
Tarifs Nanteuil-Lès-Meaux		Exercice 2021	Exercice 2022
		Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement DN 15 mm y compris location de compteur	30,40 €	30,40 €
	Entretien de branchement DN 20		
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Au m3	1,72 €	1,72 €
Taxes et redevances			
Taxes	Taux de TVA	5,50%	5,50%
Redevances	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	0,042 €	0,042 €
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,38€/m3	0,38 €/m3

2.2.2 Facture d'eau type (D102.0)

Meaux :

Les tarifs applicables au 01/01/2021 et au 31/12/2022 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

	Au 1 ^{er} janvier 2021	Au 1 ^{er} janvier 2022	Variation en % 2022 par rapport à 2021
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle HT	29,13 €	29,13 €	0,00%
Part exploitation du service H.T	111,60 €	111,60 €	0,00%
Montant H.T. de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité	140,73 €	140,73 €	0,00%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	5,04 €	5,04 €	0,00%
Redevance de pollution domestique	45,60 €	45,60 €	0,00%
TVA (5,5%)	10,53 €	10,53 €	0,00%
Montant des taxes et redevances pour 120 m3	61,17 €	61,17 €	0,00%
Total pour 120 m ³ TTC	201,90 €	201,90 €	0,00%
Prix TTC au m3	1,68 €	1,68 €	0,00%



Le prix du m³ d'eau potable traité et les parts fixes restent au même niveau de prix que 2021.

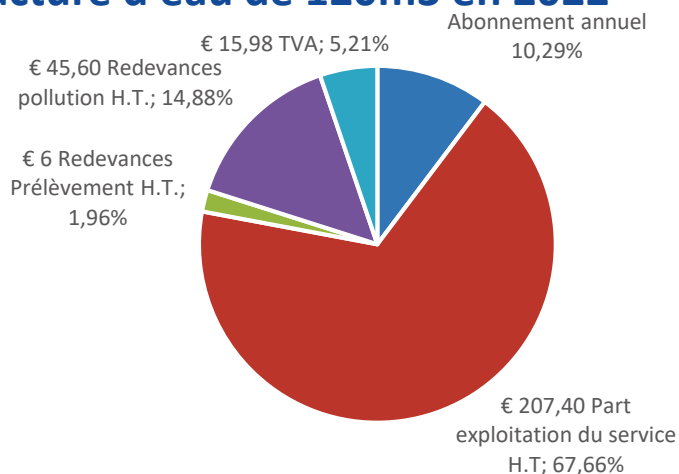
La redevance pour pollution d'origine domestique de l'Agence de Bassin Seine Normandie reste inchangée.

Nanteuil-Lès-Meaux :

Les tarifs applicables au 01/01/2021 et au 31/12/2022 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

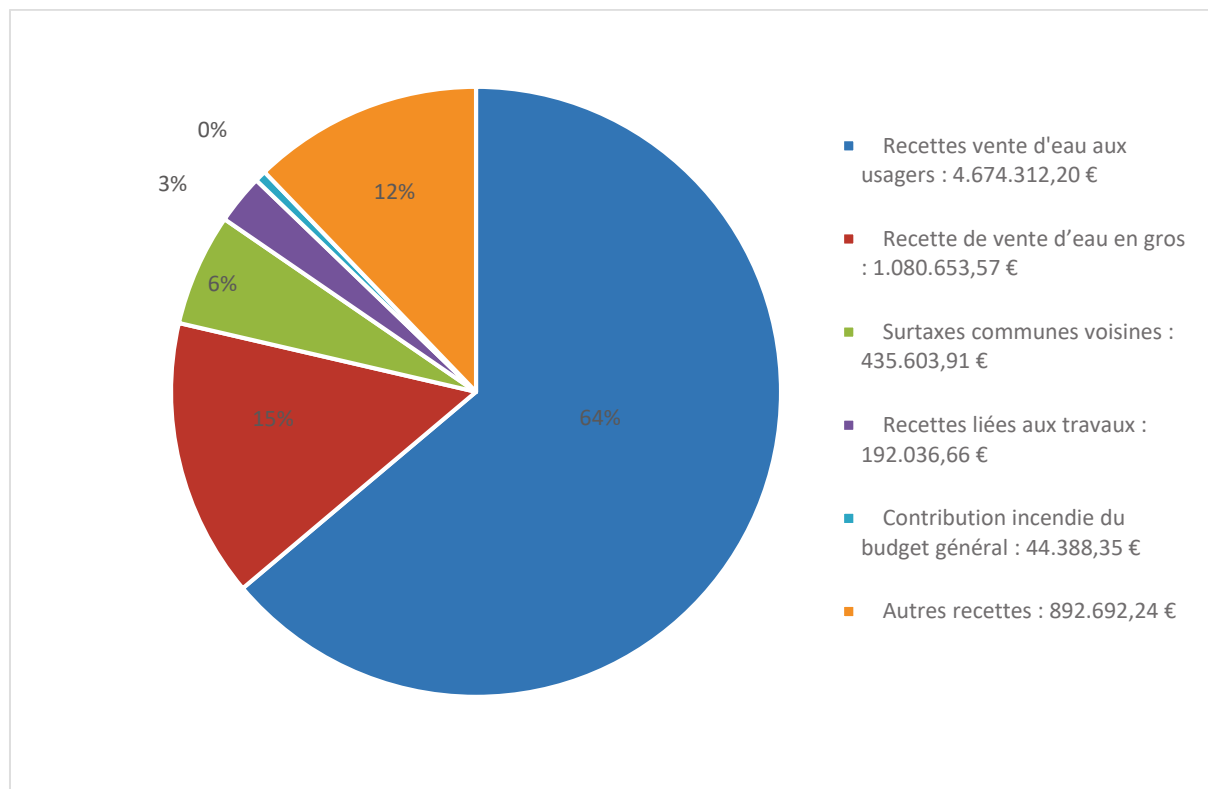
	Au 1 ^{er} janvier 2021	Au 1 ^{er} janvier 2022	Variation en % 2022 par rapport à 2021
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle HT	31,54 €	31,54 €	0,00%
Part exploitation du service H.T	207,40 €	207,40 €	0,00%
Montant H.T. de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité	238,94 €	238,94 €	0,00%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	6,00 €	6,00 €	0,00%
Redevance de pollution domestique	45,60 €	45,60 €	0,00%
TVA (5,5%)	15,98 €	15,98 €	0,00%
Montant des taxes et redevances pour 120 m3	67,58 €	67,58 €	0,00%
Total pour 120 m ³ TTC	306,52 €	306,52 €	0,00%
Prix TTC au m3	2,55 €	2,55 €	0,00%

Nanteuil-Lès-Meaux, Composition d'une facture d'eau de 120m3 en 2022

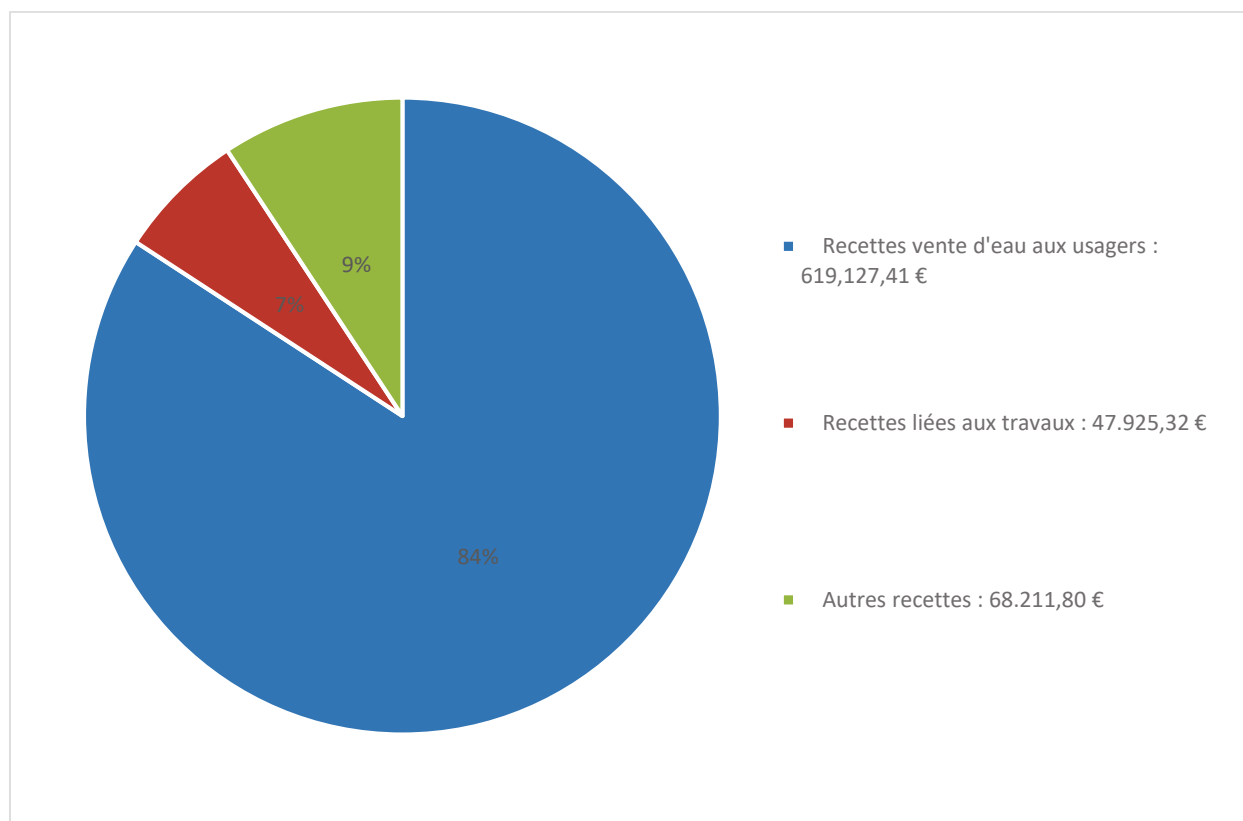


2.2.3 Recettes

Meaux :



Nanteuil-Lès-Meaux :



2.3 Indicateurs de performance

2.3.1 Qualité de l'eau à Meaux et Nanteuil-Lès-Meaux (P101.1 et P102.1)

Les valeurs suivantes sont fournies par l'Agence Régionale de la Santé (ARS), et reprennent les résultats d'analyses réalisées dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique.

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés 2021	Nombre de prélèvements non conformes 2021	Nombre de prélèvements réalisés 2022	Nombre de prélèvements non conformes 2022
Bactériologie	103	100 %	112	100 %
Pesticides et Métabolites Pertinents	6	100 %	6	100 %

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante:

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} \times 100$$

Analyses	Taux de conformité 2021	Taux de conformité 2022
Bactériologie (P101.1)	100 %	100 %
Pesticides et Métabolites Pertinents (P201.1)	100 %	100 %

L'avis sanitaire de l'A.R.S. est le suivant : « L'eau distribuée a été conforme aux limites de qualité réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physicochimiques analysés, compte tenu des connaissances scientifiques actuelles » (cf. annexe n° 2).

Indicateur global de qualité : A – Eau de bonne qualité.

2.3.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2)

Une nouvelle version de l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale est applicable depuis l'exercice 2017. Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et du suivi de son évolution.

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

	La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :	Exercice 2022
0	Absence de plan des réseaux de transport et de distribution d'eau ou plan incomplet ;	
10	existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant, s'ils existent, la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs	10
5	définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux) ainsi que les données acquises notamment en application de l'article R. 554-34 du code de l'environnement. La mise à jour est réalisée au moins chaque année.	5
	L'obtention des 15 points précédents est nécessaire avant de pouvoir ajouter les points suivants :	

15	Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie en application de l'article R. 554-2 du code de l'environnement ainsi que de la précision des informations cartographiques définie en application du V de l'article R. 554-23 du même code et pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution. Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux. La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux.	12
15	L'inventaire des réseaux mentionne pour chaque tronçon la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié du linéaire total des réseaux étant renseigné. Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux.	13
Un total de 40 points est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de transport et de distribution d'eau potable mentionné à l'article D. 2224-5-1 du code général des collectivités locales. Ces 40 points doivent être obtenus pour que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :		
10	Le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie...) et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux ;	8
10	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution ;	10
10	Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements ;	0
10	Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ;	10
10	Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite ;	7
10	Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement... ;	10
10	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins trois ans) ;	10
5	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux. La description des grands ouvrages (puits, réservoirs, stations de traitement, pompes...) n'est pas prise en compte pour le calcul de cet indice.	0
120	TOTAL	95

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service pour l'année 2022 est de **95**.

2.3.3 Indicateurs de performance du réseau

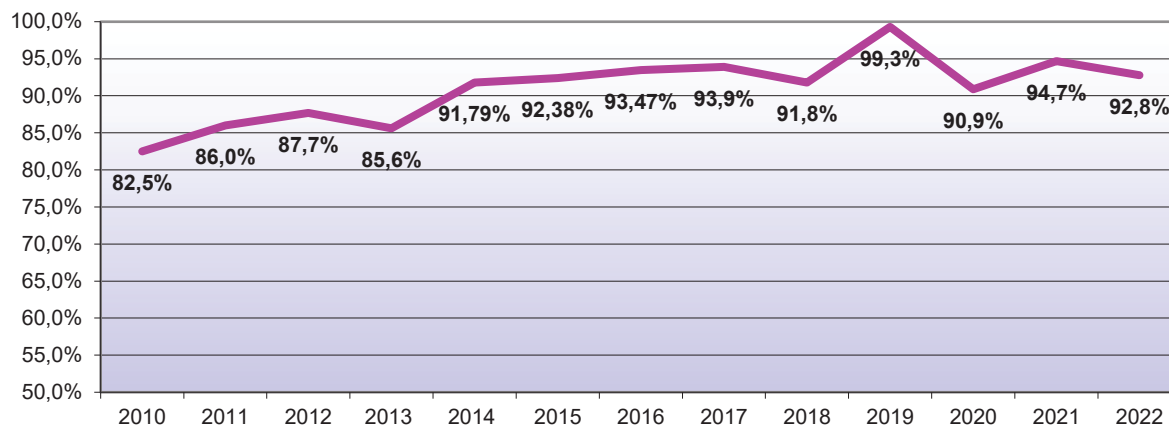
Rendement du réseau de distribution Meaux (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{Rendement du réseau} = \frac{\text{Volume consommé autorisé}}{\text{Volume mis en distribution}} \times 100$$

Pour l'année 2022, le rendement du réseau est de **92,75 %**, l'évolution depuis 2010 est la suivante :



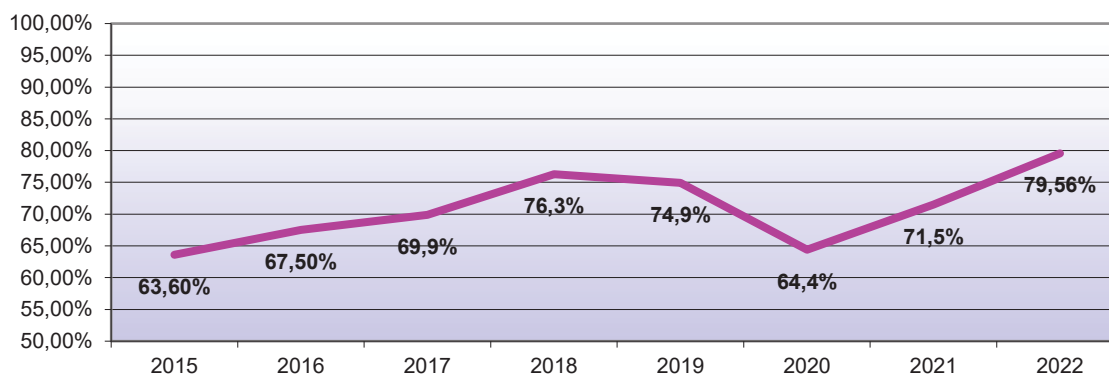
Rendement du réseau de distribution Nanteuil-lès-Meaux (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommé ou vendu à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{Rendement du réseau} = \frac{\text{Volume consommé autorisé}}{\text{Volume mis en distribution}} \times 100$$

Pour l'année 2022, le rendement du réseau est de **79,56 %**, l'évolution depuis 2015 est la suivante :



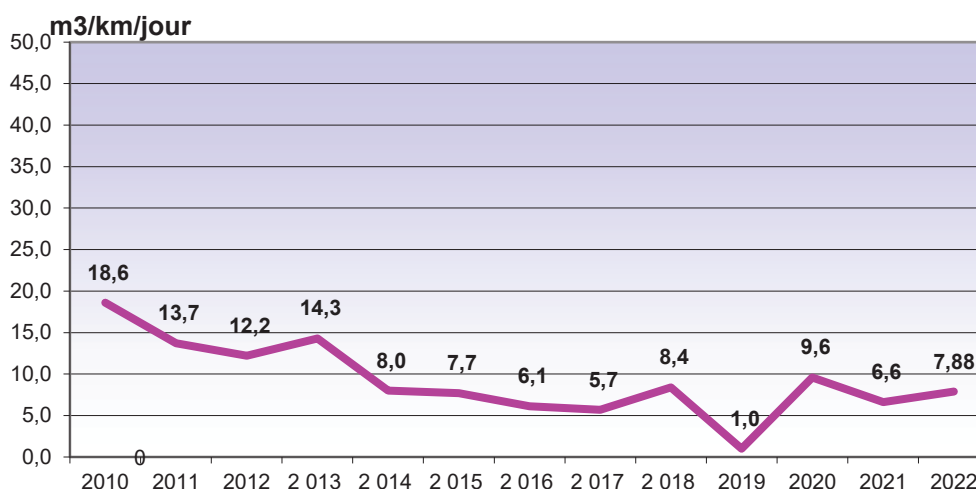
L'évolution significative du rendement réseau est en partie due à un meilleur comptage des Volumes comptabilisés domestique.

Indice linéaire des volumes non comptés Meaux (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{Indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{\text{Volume mis en distribution} - \text{volume compté}}{365 \times \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2022, l'indice linéaire des volumes non comptés est de **7,88 m³/j/km**, l'évolution depuis 2010 est la suivante :

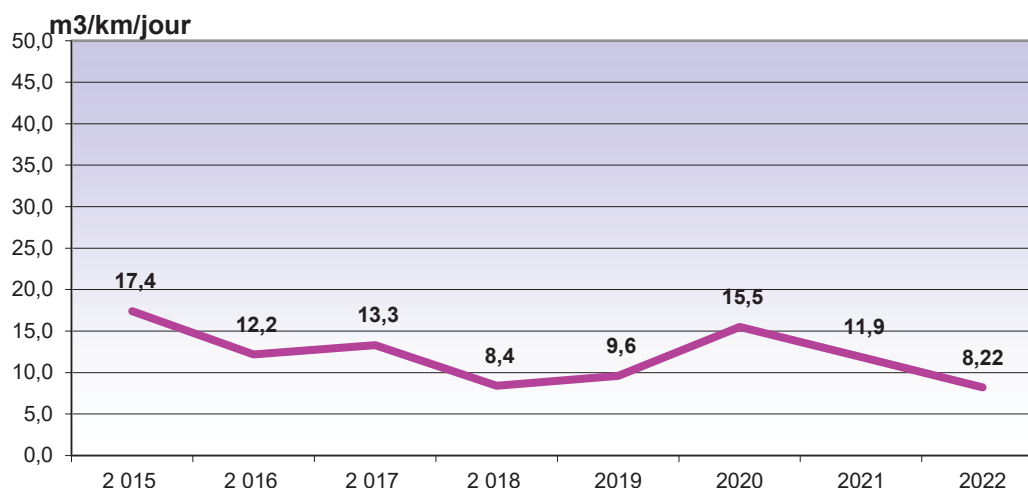


Indice linéaire des volumes non comptés Nanteuil-Lès-Meaux (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{Indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{\text{Volume mis en distribution} - \text{volume compté}}{365 \times \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2022, l'indice linéaire des volumes non comptés est de **8,22 m³/j/km**, l'évolution depuis 2015 est la suivante :

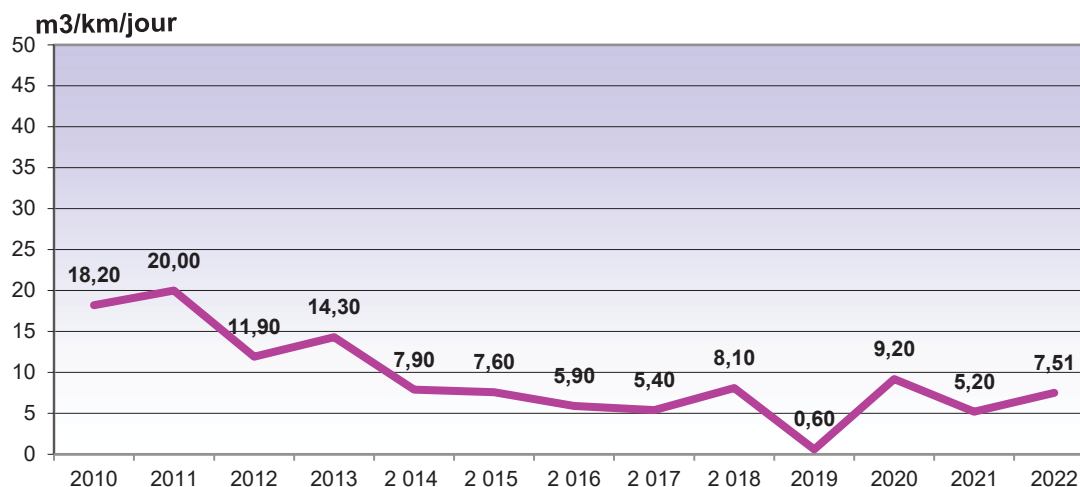


Indice linéaire de pertes en réseau Meaux (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{Indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{\text{Volume mis en distribution} - \text{consommé autorisé}}{365 \times \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2022, l'indice linéaire des pertes est de **7,51 m³/j/km**, l'évolution depuis 2010 est la suivante :

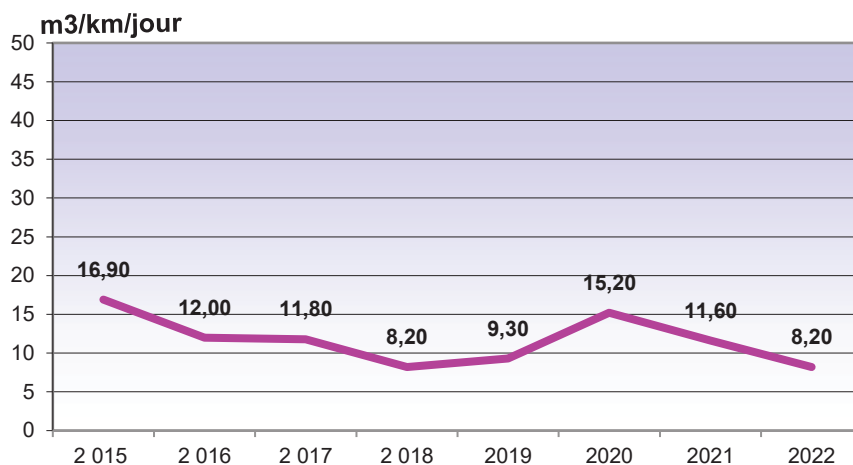


Indice linéaire de pertes en réseau Nanteuil-Lès-Meaux (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{Indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{\text{Volume mis en distribution} - \text{consommé autorisé}}{365 \times \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2022, l'indice linéaire des pertes est de **8,20 m³/j/km**, l'évolution depuis 2015 est la suivante :



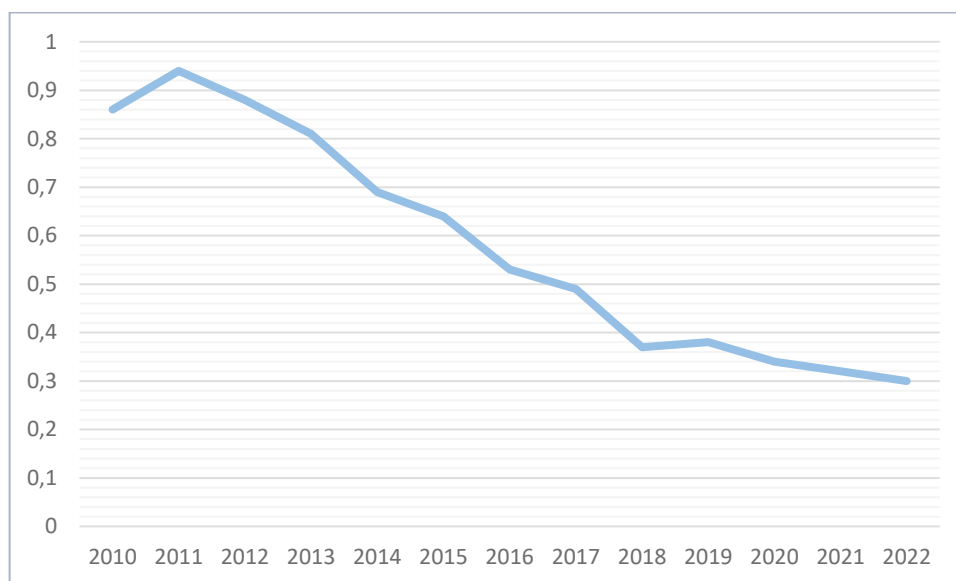
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements.

Exercice	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Linéaire renouvelé en mètres	789	389	451	689	316	705	665

Au cours des 5 dernières années, 2826 mètres linéaires de réseau ont été renouvelés.

Pour l'année 2022, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de **0,30** %, l'évolution depuis 2010 est la suivante :



2.3.4 Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

Pour l'année 2022 l'indice global d'avancement de protection de la ressource est à **40%** suite à la réception de l'avis de l'hydrogéologue agréé. La procédure est en cours.

2.3.5 Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)

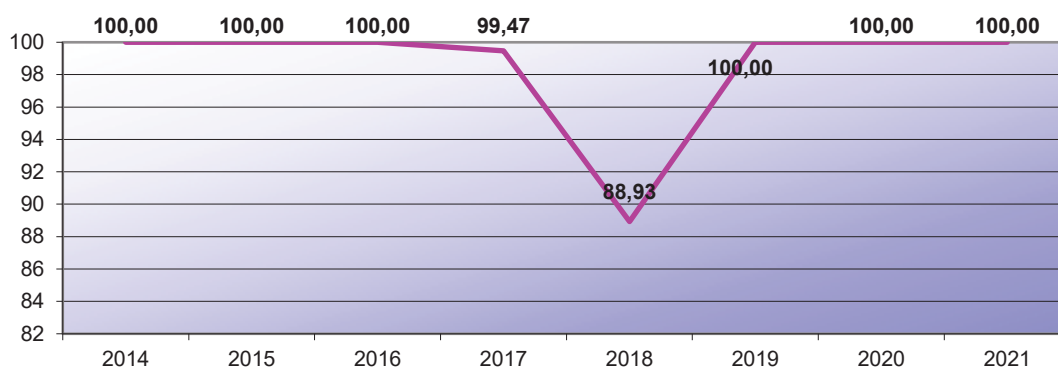
Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

Date	Tronçon concerné	Cause	Durée de coupure indicative
27/05/2022	Sente de But Nanteuil-Lès-Meaux	Fuite sur canalisation	7H00
30/05/2022	7 avenue Jacques Prévert Nanteuil-Lès-Meaux	fuite sur nourrice avant compteur	2H00
02/06/2022	97 b avenue François de Tessan Nanteuil-Lès-Meaux	fuite sur nourrice avant compteur	1H00

2.3.6 Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1)

Sur son site internet, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de 48 heures après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (pré existant ou neuf).

Pour l'année 2022, le taux de respect de ce délai est de **99.26 %**.



2.3.7 Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

Budget : eau		Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022
A	Encours de la dette au 31/12/ ... en €	3 065 224 €	2 580 928 €	2 099 205 €
B	Epargne brute annuelle en €	5 035 327 €	3 158 809 €	3 716 479 €
= A / B	Durée d'extinction de la dette en années	0,61	0,82	0,56

2.3.8 Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)

Ce taux est calculé globalement pour l'eau et l'assainissement.

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable et l'assainissement collectif. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

Eau + assainissement Meaux	Exercice 2021	Exercice 2022
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2022 tel que connu au 31/12/2022	301 027,33	100 695,40
Chiffres d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2022	10 966 944,46	6 263 754,89
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau 2022	2,74%	1,61%

Eau + assainissement Nanteuil-Lès-Meaux	Exercice 2021	Exercice 2022
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2022 tel que connu au 31/12/2022	-	26 864,78
Chiffres d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2022	-	837 000,08
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau 2022	-	3,21%

Pour la commune de Meaux sur l'année 2022, le taux d'impayés en % sur les factures d'eau est de 1.61 %.

Pour la commune de Nanteuil-Lès-Meaux sur l'année 2022, le taux d'impayés en % sur les factures d'eau est de 3.21 %.

Nota important : Cet indicateur sert à mesurer l'efficacité du recouvrement à une date donnée, mais ne représente pas le taux final d'impayés qui ne peut être mesuré que plus tard en fonction du recouvrement de la Trésorerie.

2.3.9 Taux de réclamations (P155.1)

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service). Il existe un dispositif de mémorisation des réclamations reçues.

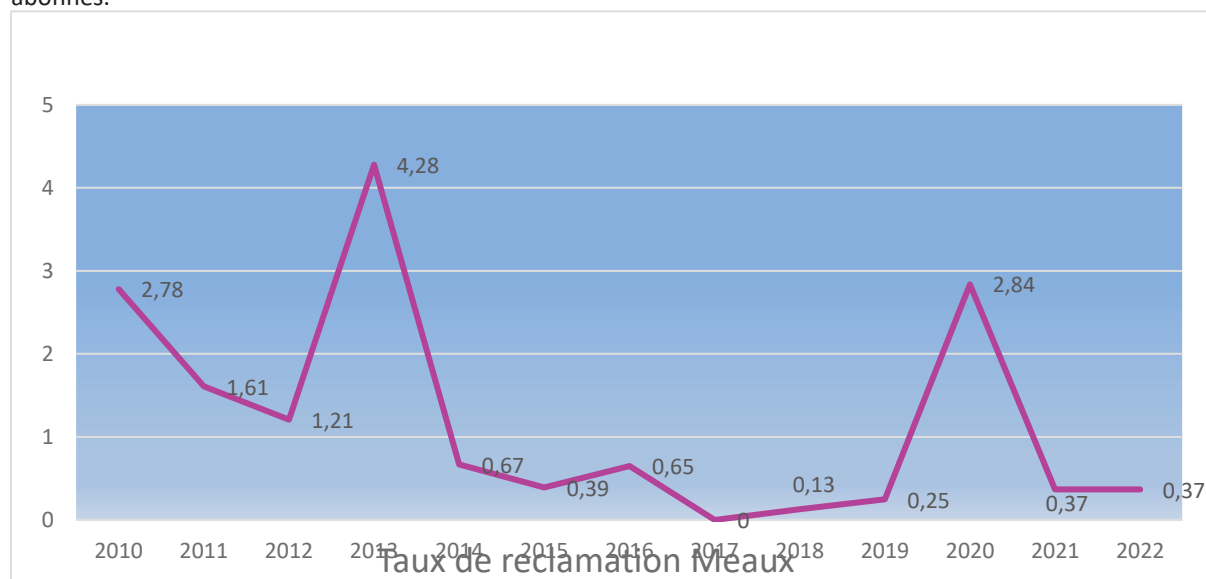
Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité sur Meaux: **3**

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité sur Nanteuil-Lès-Meaux: **4**

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2022, le taux de réclamations sur la commune de Meaux est de **0,37** pour 1000 abonnés.

Pour l'année 2022, le taux de réclamations sur la commune de Nanteuil-Lès-Meaux est de **1.64** pour 1000 abonnés.

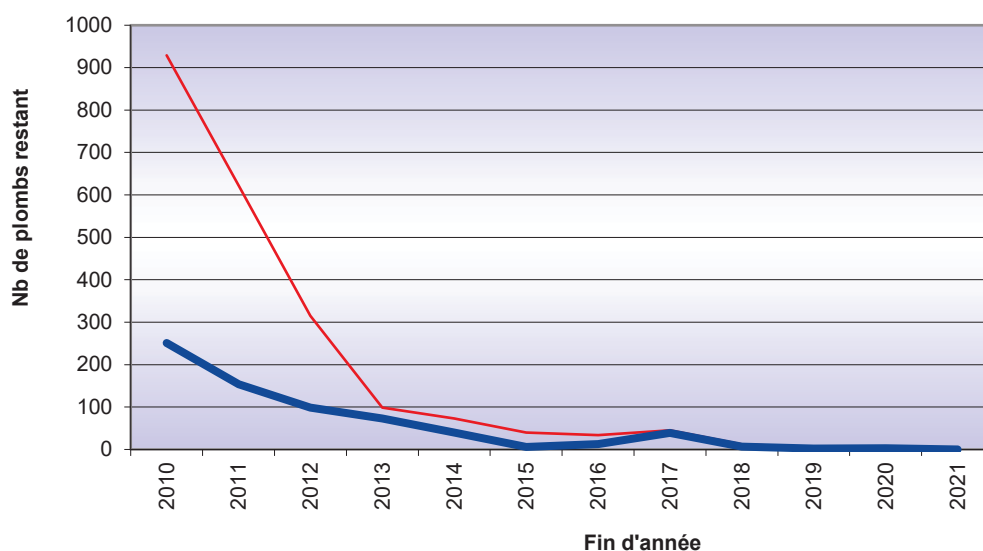


2.4 Financement des investissements

2.4.1 Branchements en plomb

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne doit pas excéder 10 µg/l.

Branchements	Exercice 2022
Nombre total des branchements	8 091
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	3
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	0 %
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	0,03 %



2.4.2 Montants financiers

Budget : eau	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	351 294 €	1 054 185 €	2 921 389 €
Montants des subventions en €	0	0	441 €
Montants des contributions du budget général en €	0	0	0

2.4.3 État de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2022 fait apparaître les valeurs suivantes :

Budget : eau	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022
Encours de la dette au 31 décembre 20XX (montant restant dû en €)	3 065 224 €	2 580 928 €	2 099 206 €
Montant remboursé durant l'exercice en €	En capital	486 962 €	484 295 €
	En intérêts	112 196 €	77 507 €
			71 857 €

2.4.4 Amortissements

L'amortissement est la constatation comptable d'un amoindrissement de la valeur d'un élément d'actif résultant de l'usure, du temps, d'un changement de technique ou de toute autre cause.

Budget : eau	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022
Dotation aux amortissements	979 828 €	937 721 €	1 005 436 €

2.4.5 Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

Projets à l'étude	Période de réalisation	Montants prévisionnels en €
Schéma directeur eau potable	2022-2025	2 500 K€
Construction nouvelle usine	2022-2025	En cours d'estimation
Interconnexion de secours du réseau de Meaux avec le réseau TMM	2021-2022	2 300 K€

2.4.6 Présentation des programmes pluriannuels de travaux

Voir tableau précédent

2.5 Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

2.5.1 Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P109.0)

Cet indicateur mesure les versements effectués par le service au profit du FSL et les abandons de créances votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

Meaux :

Budget : eau	2020	2021	2022
Montant des non-valeurs	0,00	0,00	370,66 €
Volumes facturés	3 030 598	3 264 592	3 190 916
Indicateur : P109	0,000	0,000	0,00012

Nanteuil-lès-Meaux :

Budget : assainissement	2020	2021	2022
Montant des non-valeurs	DSP	DSP	0,00
Volumes facturés			327 679
Indicateur : P207			0,000

2.5.2 Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

Il n'y a pas eu en 2022 d'opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

2.6 Tableau récapitulatif des indicateurs

Meaux :

		Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022
	Indicateurs descriptifs des services			
D101.0	Estimation du nombre d'habitants meldois desservis	55 416	56 229	56191
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	1,68 €	1,68 €	1.68 €
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	48 heures	48 heures	48 heures
	Indicateurs de performance			
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la bactériologie	100 %	100 %	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100 %	100 %	100%
P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	95	95	
P104.3	Rendement du réseau de distribution	90,9 %	94,7 %	92,75 %
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	9,6 m3/km/j	6,6 m3/km/j	7,88 m3/km/j
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	9,2 m3/km/j	5,2 m3/km/j	7,51 m3/km/j
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,34 %	0,32 %	
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	20 %	20 %	40 %
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	NC	NC	370.66
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	0,74	0,62	
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100 %	100 %	99.26
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	0,61 ans	0,82	0.56
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	3,44	2,74 %	1.61%
P155.1	Taux de réclamations	2,84	0,37	0.37

Le taux de réclamations est commun à l'eau et à l'assainissement

Nanteuil-Lès-Meaux :

		Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022
	Indicateurs descriptifs des services			
D101.0	Estimation du nombre d'habitants nanteuillais desservis			6 625
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3			2.55
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service			48h
	Indicateurs de performance			
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la bactériologie		100 %	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques		100 %	100%
P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable			
P104.3	Rendement du réseau de distribution		71.50 %	79.56 %
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	15,47 m3/km/j	11,85 m3/km/j	8,22 m3/km/j
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	15,19 m3/km/j	11,22 m3/km/j	8,20 m3/km/j
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable			
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	RAS	RAS	RAS
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité			0
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées			
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés			100
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité			
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente			3.21 %
P155.1	Taux de réclamations			0

3 LE SERVICE ASSAINISSEMENT

3.1 Caractérisation technique du service

3.1.1 Présentation du territoire desservi

- Territoire desservi :

La Régie de l'Eau et de l'Assainissement gère la Ville de Meaux et assure le transport (via les réseaux meldois) et le traitement des effluents des communes voisines. Les relations avec chacune d'elles sont fixées par convention.

Les réseaux d'assainissement et la station d'épuration transportent et traitent les eaux usées des communes suivantes :

Communes	Nombre d'habitants <i>(données INSEE)</i>	Taux de raccordement <i>(données SDA pour communes avoisinantes)</i>	Population desservie
Meaux	56229	99.8 %	56191
Nanteuil-Lès-Meaux	6 299	99 %	6625
Mareuil-Lès-Meaux	Zone activité	100 %	3349
Villenois	5009	93.8 %	5013
Poincy	736	95.7 %	770
Trilport	5 077	99.9 %	5051
Crégy-Lès-Meaux	5 274	91 %	5328
Chauconin-Neufmontiers (centre pénitentiaire uniquement)	3 582	100 %	1150*
Fublaines	1 400	100%	1 400
TOTAL	83 606		83 766

* Chauconin-Neufmontier : estimation de la population carcérale, à cela s'ajoute le centre commercial des saisons de Meaux.

- Compétences liées au service :

Les compétences du service sont les suivantes pour la ville de Meaux :

- Collecte,
 - Dépollution,
 - Contrôle de raccordement,
 - Valorisation des boues produites.
- La CCSPL de la ville de Meaux a été créée en septembre 2003.
 - Le règlement de service d'assainissement en vigueur a été approuvé par délibération du 08 avril 2004.
 - Le zonage d'assainissement a été approuvé par délibération du 23 mai 2008.
 - Le transfert de la compétence de l'ensemble des activités Eau Potable à la Communauté d'Agglomération du pays de Meaux a été réalisé conformément à la loi NOTRE le 1 janvier 2020.

3.1.2 Mode de gestion du service Meaux et Nanteuil-Lès-Meaux

Le service est exploité en régie.

3.1.3 Estimation de la population desservie (D201.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Meaux :

Le service public d'assainissement collectif dessert **56 772** habitants meldois.

Nanteuil-Lès-Meaux :

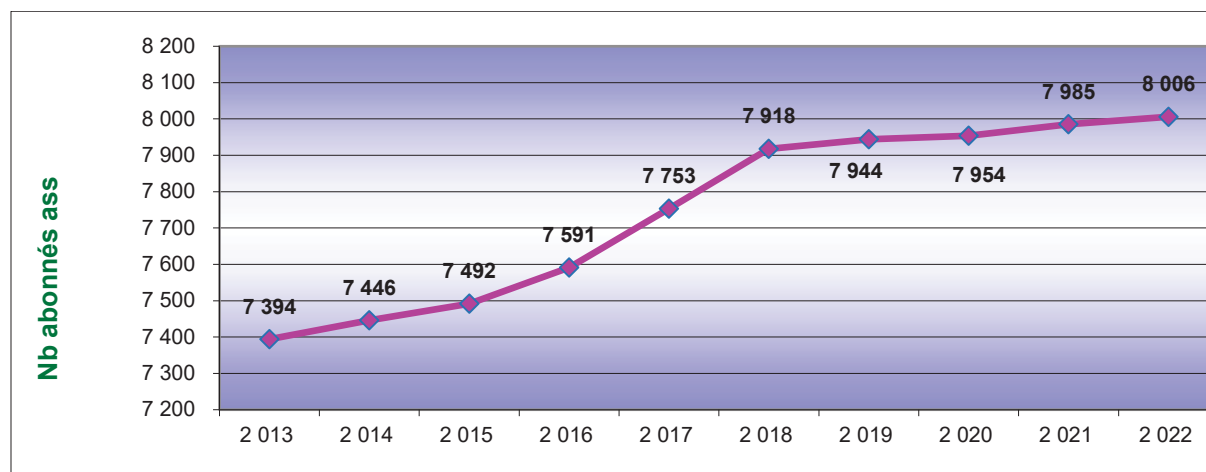
Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert **6 625** habitants nanteuillais.

3.1.4 Nombre d'abonnés

Meaux :

Le service public d'assainissement collectif dessert **8 006** abonnés meldois au 31/12/2022, soit une augmentation de 0.26 % par rapport à 2021.



La répartition des abonnés meldois est la suivante

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2021	Nombre d'abonnés domestiques et assimilés au 31/12/2022	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2022	Nombre total d'abonnés au 31/12/2022	Variation en %
Meaux	7 985	7 937	69	8 006	0,26%

Nanteuil-Lès-Meaux :

Le service public d'assainissement collectif dessert **2 352** abonnés nanteuillais au 31/12/2022

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'Eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

La répartition des abonnés nanteuillais est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2021	Nombre d'abonnés domestiques et assimilés au 31/12/2021	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2022	Nombre total d'abonnés au 31/12/2022
Nanteuil-Lès-Meaux	-	-	2 352	2 352

3.1.5 Volumes assainissement

Meaux :

Budget : assainissement	Volumes assainissement durant l'exercice 2021 en m3	Volumes assainissement durant l'exercice 2022 en m3	Variation en %
Total des volumes assainissement des abonnés meldois	3 173 326	3 025 208	4.67

Nanteuil-Lès-Meaux :

Budget : assainissement	Volumes assainissement durant l'exercice 2021 en m3	Volumes assainissement durant l'exercice 2022 en m3	Variation en %
Total des volumes assainissement des abonnés nanteuillais		342 523	

3.1.6 Détail des imports d'effluents

Rejets importés depuis (M ³)	2019	2020	2021	2022	VARIATION 2021 / 2022 en %
Nanteuil-Lès-Meaux	273 915	272 730	300 144	Régie	
Mareui-Lès-Meaux	89 524	166 137	67 997	74 391	9,40%
Villenois	NC	239 026	NC	243 998	
Poincy	74 150	50 134	50 833	NC	
Trilport	216 062	230 598	209 597	207 722	-1,00%
Crégy-Lès-Meaux	343 340	340 414	208 832	NC	
Total des rejets importés	996 991	1 299 039	837 403	526 111	

3.1.7 Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)

Nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique au 31/12/2022 :

- Meaux : 9
- Nanteuil-Lès-Meaux : 1

3.1.8 Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements)

En 2022 ont été renouvelés ou créés les réseaux suivants (+ 6 avaloirs) :

Rue	Ø Collecteur				Longueur réalisées en ml				Longueur abandonnée en ml				Observations	Nbre de Rdts			
	EU	EP	U	R	EU	EP	U	R	EU	EP	U	R		EU	EP	EU et EP	UNIT.
Meaux		x				50							Création réseau				
Leroyer													Renouvellement de réseau				
													Création réseau				
													Extension du réseau				
													Aménagement				

Ce qui porte le linéaire total de collecte au 31/12/2022, décomposé comme suit :

	Réseau Unitaire (m)	Séparatif, eaux usées (m)	Séparatif, eaux pluviales (m)	Refoulement (m)	TOTAL
Bilan 2021	50 510	59 010	75 375	5 859	190 754
Créations 2021	330	326.00	287.00	0	569.00
Suppressions 2021	329	324.00	300.00	0	310.00
Bilan 2022	2 835.00	1 375.00	920.00	0	5 130.00

Dix ouvrages particuliers permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'équipement	Localisation
Bassin d'orage	Corniche 1
Bassin d'orage	Corniche 2
Bassin d'orage	Tri Postal
Bassin d'orage	Bauve
Bassin d'orage	Z.I. Nord
Bassin d'orage	Andelot
Bassin d'orage	Haut de Chantereine
Bassin d'orage	Av de la Victoire
Bassin d'orage	Z.I. Sud
Bassin tampon	Station d'épuration

3.1.9 Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère une Station de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assure le traitement des eaux usées de :

- la ville de Meaux et des eaux importées des communes citées à l'article 3.1.1.
- la ville de Chambry

STEU N°1 : MEAUX

Code Sandre de la station : 037751301000

Caractéristiques générales								
Type de traitement	Boues activées en aération prolongée de faible charge							
Commune d'implantation	Villenois							
Capacité nominale STEU en EH	115 833 EH							
Nombre d'abonnés raccordés	8006 à Meaux et 9452 pour les autres communes (Hors Fublaines)							
Nombre d'habitants raccordés	56 191 pour Meaux et 27 175 pour les autres communes							
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	37 159 m ³ /jour (PC95)							
Prescriptions de rejet et capacité nominale								
Soumise à autorisation en date du :	15 mai 2019 (n° 41)							
Milieu récepteur du rejet	Marne							
Paramètre	DBO5	DCO	MES	NTK	NGL*	Pt*	N-NH4	Débit
Capacité nominale (en kg/j)	6 950	18 900	10 300	1 930		425		29 520 m ³ /j (temps sec)
Rejet autorisé en mg/l	15	50	20	10	20	2	8	
Rendement épuratoire imposé	80%	90%	90%	80%	70%	80%	80%	
Valeurs rédhitoire en concentration (moyenne journalière) mg/l	30	100	50	15	20	3	15	
Charges reçues par l'ouvrage en 2022								
Paramètre	DBO5	DCO	MES	NTK	NGL	Pt	N-NH4	Débit
Charges brutes de substances polluantes collectées en kg/j	4988.2	11938.5	4865.1	1093.4	1110.4	127.1	701.9	16360.0 m ³ /j
Rendement de la station d'épuration	97,9	95,4	96,8	92,3	89,2	92,9	92,8	
% charge traitée / capacité nominale	72,08	76,67	46,9	63,2		24,54		43,3 (PC95) 54,51 (CN)

Glossaire :

EH : Equivalent habitant : rejet de 60 grammes de DBO5 par jour

NKj : Azote Kjeldhal

DBO5 : Demande biologique en oxygène pendant 5 jours

NGL : Azote global

DCO : Demande chimique en oxygène

Pt : Phosphore total

MES : Matières en suspension

N-NH4: Ammonium

Normes de rejet annuel:

*NGL : Concentration limite 10mg, valeur limite en rendement 70%

*Pt : Concentration limite 1mg, valeur limite en rendement 80%

STEU N°2 : CHAMBRY

Code Sandre de la station : 03770701000

Caractéristiques générales								
Type de traitement	Filtres plantés de roseaux							
Commune d'implantation	Chambry							
Capacité nominale STEU en EH	1 200							
Nombre d'abonnés raccordés	381							
Nombre d'habitants raccordés	827							
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	240 m ³ /jour							
Prescriptions de rejet et capacité nominale								
Soumise à		déclaration en date du :						
Milieu récepteur du rejet				Ruisseau de Massigny				
Paramètre	DBO5	DCO	MES	NTK	NGL*	Pt*	N-NH4	Débit
Capacité nominale (en kg/j)	72			18		4.8		240 m ³ /j
Rejet autorisé en mg/l	25	125						
Rendement épuratoire imposé			50%	60%				
Charges reçues par l'ouvrage en 2022								
Paramètre	DBO5	DCO	MES	NTK	NGL	Pt	N-NH4	Débit
Charges brutes de substances polluantes collectées en kg/j	23.27	74.06	28.33	11.45	11.45	1.45	9.54	176.25 m ³ /j
Rendement de la station d'épuration	97.81	93.88	97.61	98.62	27.02	40.94	99.63	
% charge traitée / capacité nominale	32.32			63.64		30.31		73.44

3.1.10 Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration

Boues produites entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2021 en tMS**	Exercice 2022 en tMS**
Total des boues produites par l'unité de filtres presse	1499.1	1487,4
Total des boues produites par l'unité de déshydratation mobile	0	242,4
TOTAL	1499.1	1729,8
Evolution par rapport à l'année précédente	-16,3%	15,38%

* Chiffre provisoire en attente du déstockage des boues produites

**tMS : tonne de matière sèche

Quantités de boues évacuées

Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2021 en tMS	Exercice 2022 en tMS
Total des boues évacuées (production de sept 2020 à août 2021)	2188	1622,3
Epandage agricole	1187	1189,2
Compostage	1001	433,2

tMS : tonne de matière sèche

Les quantités de boues évacuées (S6) sont en baisse par rapport à 2021 (-27%). Cet écart s'explique par le rattrapage d'évacuation qui a été effectué en 2021 sur la production des années précédentes. La quasi-totalité des boues produites en 2022 ont été évacuées au cours de l'année 2022.

3.2 Tarification de l'assainissement et recettes du service

3.2.1 Modalités de tarification

La tarification est de type « binôme », elle se décompose en une partie fixe et une partie proportionnelle au volume consommé. Pour l'année 2022, elle a été adoptée par délibération du Conseil Municipal en séance du 12 Décembre 2019.

Il n'y a pas de frais d'accès au service.

Meaux :

Tarifs		Exercice 2021	Exercice 2022
		Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)	Entretien de raccordement	24,51 €	24,51 €
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Au m3	1,55 €/m3	1,55 €/m3
Taxes et redevances			
Taxes	Taux de TVA	10,00%	10,00%
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0,185 €/m3	0,185 €/m3

Nanteuil-Lès-Meaux :

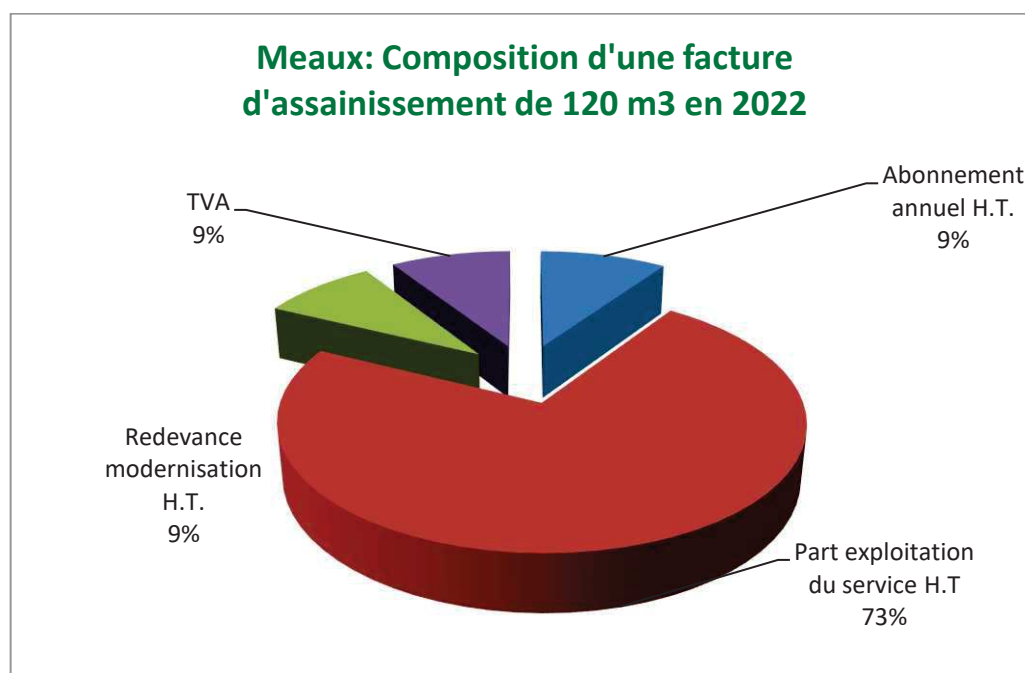
Tarifs		Exercice 2021	Exercice 2022
		Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)	Entretien de raccordement	27,74	27,74
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Au m3	1,48	1,48
Taxes et redevances			
Taxes	Taux de TVA	10,00%	10,00%
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0,185 €/m3	0,185 €/m3

3.2.2 Facture d'assainissement type (D102.0)

Meaux :

Les tarifs applicables au 01/01/2021 et au 31/12/2022 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

	Au 1er janvier 2021	Au 1er janvier 2022	Variation en % 2022 par rapport à 2021
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	24,51 €	24,51 €	0,00%
Part exploitation du service H.T	186,00 €	186,00 €	0,00%
Montant H.T. de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	210,51 €	210,51 €	0,00%
Taxes et redevances			
Redevance pour modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	22,20 €	22,20 €	0,00%
TVA (10%)	23,27 €	23,27 €	0,00%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	45,47 €	45,47 €	0,00%
Total pour 120 m³ TTC	255,98 €	255,98 €	0,00%
Prix TTC au m ³	2,13 €	2,13 €	0,00%

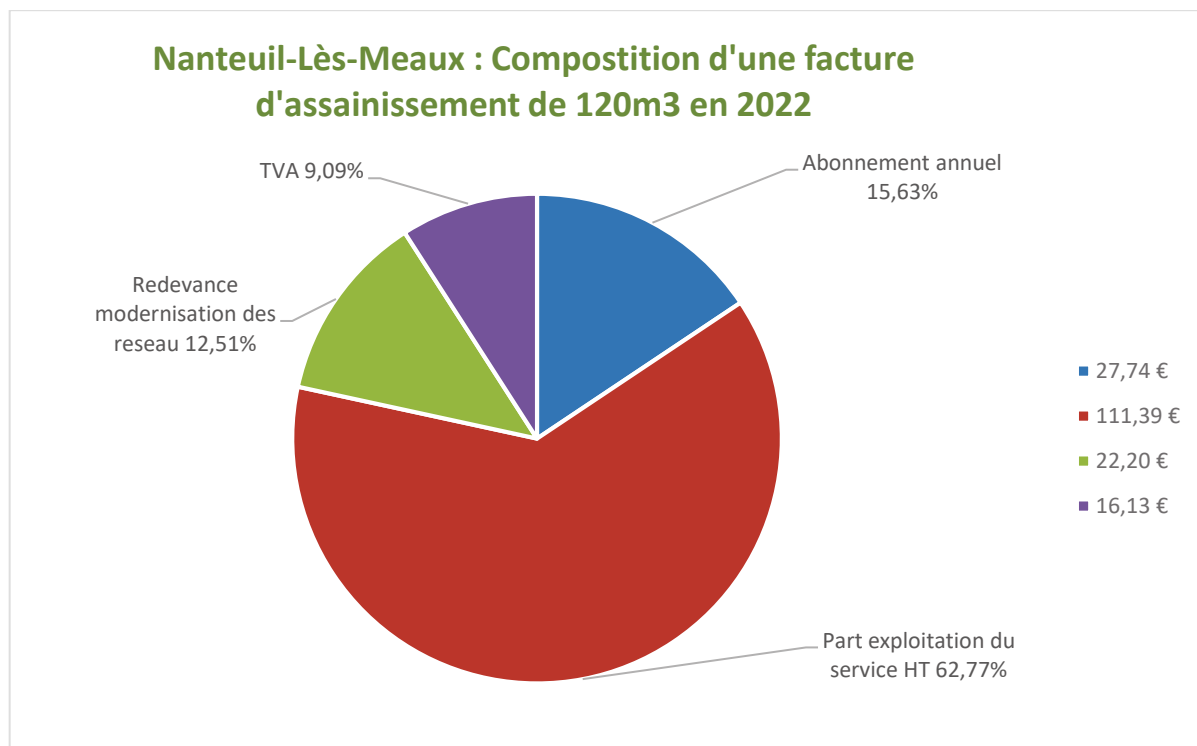


Le prix de la redevance assainissement et la part fixe restent au même niveau de prix que 2021.

La redevance pour modernisation des réseaux de collecte de l'Agence de Bassin Seine Normandie reste inchangée.

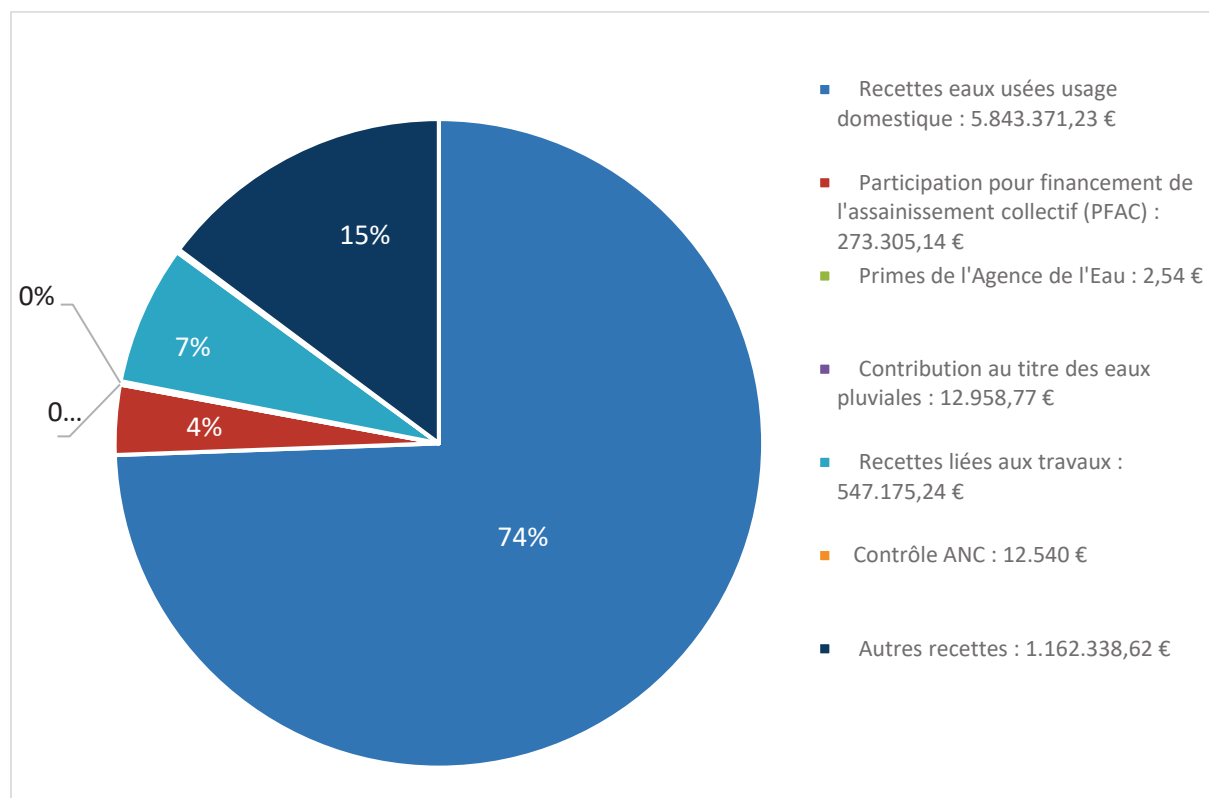
Nanteuil-Lès-Meaux :

	Au 1er janvier 2021	Au 1er janvier 2022	Variation en % 2022 par rapport à 2021
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	27,74 €	27,74 €	0,00%
Part exploitation du service H.T	111,39 €	111,39 €	0,00%
Montant H.T. de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité	139,13 €	139,13 €	0,00%
Taxes et redevances			
Redevance pour modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	22,20 €	22,20 €	0,00%
TVA (10%)	16,13 €	16,13 €	0,00%
Montant des taxes et redevances pour 120 m3	38,33 €	38,33 €	0,00%
Total pour 120 m³ TTC	177,46 €	177,46 €	0,00%
Prix TTC au m3	1,48 €	1,48 €	0,00%

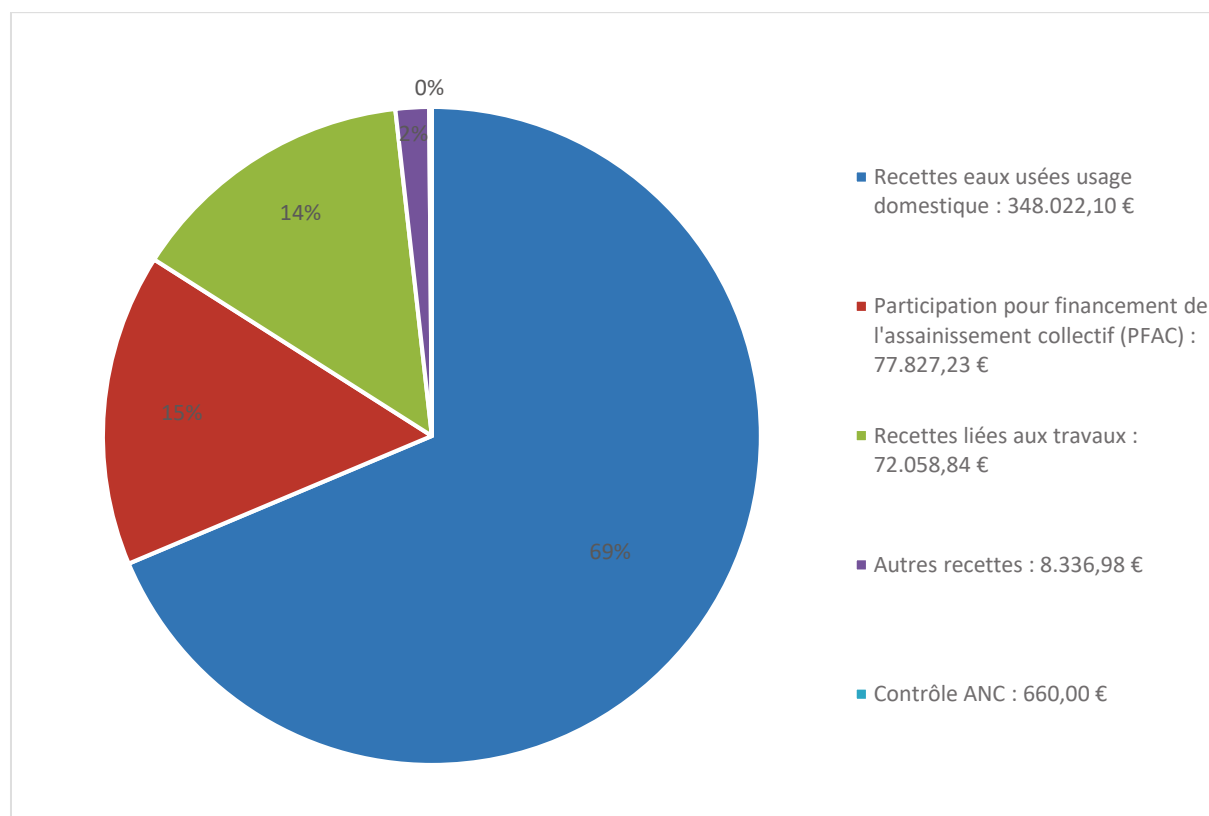


3.2.3 Recettes

Meaux :



Nanteuil-Lès-Meaux :



3.3 Indicateurs de performance

3.3.1 Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2021, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 99,8 %.

3.3.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P.202.2)

Une nouvelle version de l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale est applicable depuis l'exercice 2015. Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et du suivi de son évolution. La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

2022

0	Absence de plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées ou plan très incomplet	
10	Existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées mentionnant la localisation des ouvrages annexes (postes de relèvement ou de refoulement, déversoirs d'orage...), et s'ils existent, des points d'auto surveillance du fonctionnement des réseaux d'assainissement	10
5	Définition d'une procédure de mise à jour du plan afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux) ainsi que les données acquises notamment en application de l'article R. 554-34 du code de l'environnement. La mise à jour est réalisée au moins chaque année.	5
	L'obtention des 15 points précédents est nécessaire avant de pouvoir ajouter les points suivants :	
15	Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie en application de l'article R. 554-2 du code de l'environnement ainsi que de la précision des informations cartographiques définie en application du V de l'article R. 554-23 du même code et, pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de collecte et de transport des eaux usées. Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux. La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux.	10

15	L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose les tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié du linéaire total des réseaux étant renseigné. Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux.	12
	Un total de 40 points est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de transport et de distribution d'eau potable mentionné à l'article D. 2224-5-1 du code général des collectivités locales. Ces 40 points doivent être obtenus pour que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :	22
15	Le plan des réseaux comporte une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations, la moitié au moins du linéaire total des réseaux étant renseignée. Lorsque les informations disponibles sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux.	10
10	Localisation et description des ouvrages annexes (postes de relèvement, postes de refoulement, déversoirs...)	10
10	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées	10
10	Le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite)	10
10	L'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseaux (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement...);	5
10	Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement...;	10
10	Mise en oeuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa réalisation. Y sont mentionnés les dates des inspections de l'état des réseaux, notamment par caméra, et les réparations ou travaux effectuées à leur suite.	10
10	Mise en oeuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins trois ans)	10
130	TOTAL	134

3.3.3 Conformité de la collecte des effluents (P203.3)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2022	Conformité exercice 2021 0 ou 100	Conformité exercice 2022 0 ou 100
STEU de Meaux	4988,2	100	Donnée non transmise par la DRIEAT à ce jour.

3.3.4 Conformité des équipements de la station de traitement des eaux usées (P204.3)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2022	Conformité exercice 2021 0 ou 100	Conformité exercice 2022 0 ou 100
STEU de Meaux	4988,2	0	0 (Donnée non transmise par la DRIEAT à ce jour.)

Pour l'exercice 2022 l'indice global de conformité des équipements de la station est de 0. Un audit de l'Agence de l'Eau Seine Normandie en janvier 2020 a révélé plusieurs non conformités au niveau des équipements de la STEU, les mesures de débit en entrée de STEU (A3) ainsi que les mesures de débit de sortie des débourbeurs (A5) sont à normaliser.

3.3.5 Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2022	Conformité exercice 2021 0 ou 100	Conformité exercice 2022 0 ou 100
STEU de Meaux	4988,2	100	Donnée non transmise par la DRIEAT à ce jour.

Pour l'exercice 2021, l'indice de performance de la station est de 100. L'auto surveillance de la STEU est conforme sur l'ensemble des paramètres, il n'y a pas eu de valeurs rédhitoires. Des travaux de réhabilitation du bassin biologique file n°1 ont été réalisés à partir d'avril 2022 pour pérenniser le traitement biologique.

3.3.6 Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	1189,2
	<input type="checkbox"/> Non conforme	0
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	433,2
	<input type="checkbox"/> Non conforme	0
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		1622,3

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2022, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est de 100%. Au cours de l'année 2022, la production des boues sur la STEU a atteint 1729,8 tonnes de matières sèches soit une hausse de 15,4% par rapport à l'année précédente. Cette hausse de production de boues est due à la vidange de la file n°1 dans le cadre des travaux de réhabilitation.

3.3.7 Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)

L'indicateur mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

En 2021, 0 demande d'indemnisation a été déposée en vue d'un dédommagement.

$$\text{taux de débordement des effluents pour 1000 hab} = \frac{\text{nombre de demandes d'indemnisation déposées en vue d'un dédommagement}}{\text{nombre d'habitants desservis}} * 1000$$

Pour l'exercice 2021, le taux de débordement des effluents est de 0,00 pour 1000 habitants (0,00 en 2020).

3.3.8 Points noirs du réseau de collecte (P252.2)

Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.).

Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et – si l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public – dans les parties privatives des usagers.

Nombre de points noirs pour l'exercice 2021 : 3.

$$\text{nombre de points noirs ramené à 100 km de réseau} = \frac{\text{nombre de points noirs}}{\text{linéaire du réseau de collecte hors branchements}} * 100$$

Pour l'exercice 2021, le nombre de points noirs est de **2,74** par 100 km de réseau (2,74 en 2020).

3.3.9 Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)

Cet indicateur concerne le seul réseau de collecte, et en aucun cas le réseau de transport.

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Linéaire renouvelé en mètres	29	0	214	325	656	0

Au cours des 5 derniers exercices, 1195 mètres linéaires de réseaux séparatifs eaux usées et unitaires ont été renouvelés.

Pour l'exercice 2022, le taux moyen de renouvellement des réseaux est de **0,58%** (0,60% en 2021).

3.3.10 Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)

Cet indicateur est le pourcentage de bilans réalisés sur 24 heures dans le cadre de l'auto-surveillance qui sont conformes soit à l'arrêté préfectoral, soit au manuel d'auto-surveillance établis avec la Police de l'Eau.

La conformité des performances des équipements d'épuration se calcule la formule suivante :

$$\text{conformité des performances des équipements d'épuration} = \frac{\text{nombre de bilans conformes}}{\text{nombre de bilans réalisés}} * 100$$

	Nombre de bilans réalisés exercice 2022	Nombre de bilans conformes exercice 2022	Pourcentage de bilans conformes exercice 2021	Pourcentage de bilans conformes exercice 2022
STEU de Meaux	157	155	99,34%	98,72%
STEU de Chambry	2	2	100%	100%

Pour l'exercice 2022, l'indice global de conformité des performances des équipements d'épuration de Meaux est de 98.72 %.

Tous les bilans de l'année 2022 ont été réalisés dans le domaine de traitement garantie soit un volume inférieur au débit de référence PC95 de 37 159m3/jour en entrée de station. Sur l'ensemble de ces bilans, deux sont non conformes

Pour l'exercice 2022, l'indice global de conformité des performances des équipements d'épuration de Chambry est de 100%.

3.3.11 Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :		2021	2022
20	identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs	20	20
10	évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel	10	10
20	enquêtes de terrain pour situer les déversements, témoins de rejet pour en identifier le moment et l'importance	20	20
30	mesures de débit et de pollution sur les rejets (cf. arrêté du 22/12/1994 relatif à la surveillance des ouvrages)	30	30
Les 40 points ci-dessous peuvent être obtenus si le service a déjà collecté les 80 points ci-dessus			
10	rapport sur la surveillance des réseaux et STEU des agglomérations d'assainissement et ce qui en est résulté	10	10
10	connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets	0	0
Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs			
10	évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	0	0
Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes			
10	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du service d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	10	10
Total =		100	100

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est de **100** en 2021.

3.3.12 Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

Budget : assainissement		Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022
A	Encours de la dette au 31/12/ en €	6 825 020 €	6 164 719 €	7 437 685 €
B	Epargne brute annuelle en €	6 265 749 €	3 716 624 €	1 892 656 €
= A / B	Durée d'extinction de la dette en années	1,09	1,66	3,93

3.3.13 Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)

Ce taux est calculé globalement pour l'eau et l'assainissement.

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable et l'assainissement collectif. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

Meaux :

Eau + assainissement Meaux	Exercice 2021	Exercice 2022
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2022 tel que connu au 31/12/2022	301 027,33	100 695,40
Chiffres d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2022	10 966 944,46	6 263 754,89
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau 2022	2,74%	1,61%

Pour l'année 2022, le taux d'impayés pour la commune de Meaux en % sur les factures d'eau de l'année est de 1.61 %.

Nanteuil-Lès-Meaux :

Eau + assainissement Nanteuil-Lès-Meaux	Exercice 2021	Exercice 2022
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2022 tel que connu au 31/12/2022	-	26 864,78
Chiffres d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2022	-	837 000,08
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau 2022	-	3,21%

Pour l'année 2022, le taux d'impayés pour la commune de Nanteuil-lès-Meaux en % sur les factures d'eau de l'année est de 3.21 %.

Nota important : Cet indicateur sert à mesurer l'efficacité du recouvrement à une date donnée, mais ne représente pas le taux final d'impayés qui ne peut être mesuré que plus tard en fonction du recouvrement de la Trésorerie.

3.3.14 Taux de réclamations (P258.1)

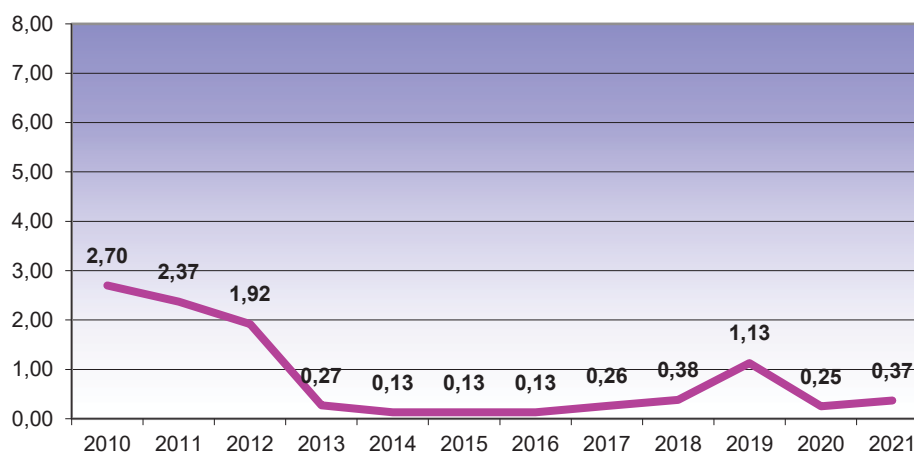
Meaux :

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service). Il existe un dispositif de mémorisation des réclamations reçues.

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 3.

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2022, le taux de réclamations est de **0,37** pour 1000 abonnés.



Nanteuil-Lès-Meaux :

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service). Il existe un dispositif de mémorisation des réclamations reçues.

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 4.

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2022, le taux de réclamations est de **1.63** pour 1000 abonnés.

3.4 Financement des investissements

3.4.1 Montants financiers

Budget : assainissement	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	1 609 803 €	2 615 628 €	3 519 490 €
Montants des subventions en €	0 €	0 €	443 751 €
Montants des contributions du budget général en €	0 €	0 €	0 €

3.4.2 Etat de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2022 fait apparaître les valeurs suivantes :

Budget : assainissement	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022
Encours de la dette au 31 décembre 20XX (montant restant dû en €)	6 825 020 €	6 164 719 €	7 437 685 €
Montant remboursé durant l'exercice en €	En capital	663 829 €	808 862 €
	En intérêts	259 366 €	178 361 €

3.4.3 Amortissements

L'amortissement est la constatation comptable d'un amoindrissement de la valeur d'un élément d'actif résultant de l'usure, du temps, d'un changement de technique ou de toute autre cause.

Budget : assainissement	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022
Dotations aux amortissements	1 900 024 €	1 620 368 €	2 052 169 €

3.4.4 Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux

Projets à l'étude	Période de réalisation	Montants prévisionnels en €
Schéma directeur assainissement	2022-2025	3 200 K€
Déviations exutoires Step et construction station de crue	2022-2024	5 000 K€
Raccordement du réseau d'eaux usées d'Isle les Villenoy sur le réseau de la STEP de Meaux	2021-2022	2 300 K€

3.4.5 Présentation des programmes pluriannuels de travaux

Voir tableau précédent

3.5 Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

3.5.1 Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P207.0)

Meaux :

Cet indicateur mesure les versements effectués par le service au profit du FSL et les abandons de créances votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

Budget : assainissement	2020	2021	2022
Montant des non-valeurs	0,00	0,00	448,35 €
Volumes facturés	2 880 038	3 173 308	3 025 208
Indicateur : P207	0,000	0,000	0,00015

Nanteuil-Lès-Meaux :

Budget : assainissement	2020	2021	2022
Montant des non-valeurs	DSP	DSP	0,00
Volumes facturés			342 523
Indicateur : P207			0,000

3.5.2 Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

Il n'y a pas eu en 2022 d'opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

3.6 Tableau récapitulatif des indicateurs

Meaux :

		Valeurs 2021	Valeurs 2022
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	55 416	56 229
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	7	7
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	1 811	1499
D204.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	2,13 €	2,13 €
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	99,66 %	99,8 %
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	107	134
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	A la charge de la police de l'eau	A la charge de la police de l'eau
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	A la charge de la police de l'eau	A la charge de la police de l'eau
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	A la charge de la police de l'eau	A la charge de la police de l'eau
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100 %	100 %
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	NC	NC

P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0	0
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	2,74	2,74
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,30%	0,60 %
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	100 %	98.72 %
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	100	100
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	1,09	3.93
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	2,74 %	1.61
P258.1	Taux de réclamations	0,25	0,37

Le taux de réclamations est commun à l'eau et à l'assainissement.

Nanteuil-Lès-Meaux :

		Valeurs 2021	Valeurs 2022
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	6292	6625
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	NC	NC
D204.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3		1.55
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées		
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	61	
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	A la charge de la police de l'eau	A la charge de la police de l'eau
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	A la charge de la police de l'eau	A la charge de la police de l'eau
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	A la charge de la police de l'eau	A la charge de la police de l'eau
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	NC	NC
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité		
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers		
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau		
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées		
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	NC	NC
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	90	90
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente		3.21%
P258.1	Taux de réclamations		1.63

4 LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

4.1 Caractérisation technique du service

4.1.1 Présentation du territoire desservi

L'assainissement non collectif de la ville de Meaux est géré en régie par la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux.

- Compétences liées au service :
 - Diagnostic de l'existant,
 - Contrôle des installations,
 - Contrôle de conception et d'implantation d'une installation neuve,
 - Contrôle de bonne exécution d'une installation neuve.
- Le zonage d'assainissement a été approuvé par délibération du 23 mai 2008.

4.1.2 Mode de gestion du service

Le service s'appuie sur des ressources internes, mais fait appel également à des prestations de service.

Les diagnostics de l'existant ont été réalisés en 2021, les missions du prestataire se résument au contrôle des installations.

4.1.3 Estimation de la population desservie

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Le service public d'assainissement non collectif dessert **81** habitants.

4.1.4 Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service

20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	<input checked="" type="checkbox"/>
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	<input checked="" type="checkbox"/>
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	<input checked="" type="checkbox"/>
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	<input checked="" type="checkbox"/>

B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service

10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	<input type="checkbox"/>
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	<input type="checkbox"/>
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	<input type="checkbox"/>

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service est de **100**.

4.2 Tarification de l'assainissement non collectif et recettes du service

4.2.1 Modalités de tarification

La tarification est fonction de la nature des contrôles, elle est forfaitaire.

Les tarifs applicables en 2022 sont les suivants sur les communes de Meaux et Nanteuil-Lès-Meaux :

- Tarif du contrôle de conception et d'implantation d'une installation neuve : 440 € HT
- Tarif du contrôle de bonne exécution de l'installation neuve : 330 € HT
- Tarif du diagnostic de l'existant : 330 € HT
- Tarif du contrôle de bon fonctionnement et d'entretien de l'ouvrage : 241 € HT

4.2.2 Délibération fixant les tarifs

La tarification a été adoptée par délibération du Conseil Municipal en séance du 12 décembre 2019.

4.2.3 Recettes 2022 (en € HT)

Meaux :

	SPANC
Facturation du service obligatoire	12 540 €
Facturation du service facultatif	0 €
Autres prestations auprès des abonnés	0 €
Contribution exceptionnelle du budget général	0 €

Nanteuil-Lès-Meaux :

	SPANC
Facturation du service obligatoire	660 €
Facturation du service facultatif	0 €
Autres prestations auprès des abonnés	0 €
Contribution exceptionnelle du budget général	0 €

4.3 Indicateurs de performance

4.3.1 Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif

Meaux :

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- d'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service **depuis la création du service jusqu'au 31/12/2022**,
- d'autre part le nombre total d'installations contrôlées **depuis la création du service jusqu'au 31/12/2022**.

Pour l'année 2022, le taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif est : 82.35 %

$$\frac{\text{nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité} \times 100}{\text{nombre total d'installations contrôlées}} = 100 \%$$

Nanteuil-Lès-Meaux :

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- d'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service **depuis la création du service jusqu'au 31/12/2022**,
- d'autre part le nombre total d'installations contrôlées **depuis la création du service jusqu'au 31/12/2022**.

Pour l'année 2022, le taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif est : 0 %

$$\frac{\text{nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité} \times 100}{\text{nombre total d'installations contrôlées}} = 100 \%$$

4.3.2 Tableau récapitulatif des indicateurs

Meaux :

		Valeurs 2021	Valeurs 2022
	Indicateurs descriptifs des services		
D301.0	Estimation du nombre d'habitants desservis pour l'assainissement non collectif		33
D302.0	Mise en œuvre de l'assainissement non collectif	0 €	0 €
P301.0	Conformité des dispositifs d'assainissement non collectif		32

Nanteuil-Lès-Meaux :

		Valeurs 2021	Valeurs 2022
	Indicateurs descriptifs des services		
D301.0	Estimation du nombre d'habitants desservis pour l'assainissement non collectif		41
D302.0	Mise en œuvre de l'assainissement non collectif		0 €
P301.0	Conformité des dispositifs d'assainissement non collectif		2

4.4 Financement des investissements

4.4.1 Montants financiers (en €)

Aucun investissement sur l'exercice 2022 pour Meaux et Nanteuil-Lès-Meaux

5 CONCLUSION

Récapitulatif : Le prix de l'eau et de l'assainissement – Evolution de la facture pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

MEAUX	Au 1 ^{er} janvier 2021	Au 1 ^{er} janvier 2022	Variation en % 2022 par rapport à 2021
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle eau	29,13 €	29,13 €	0,00%
Part fixe annuelle assainissement	24,51 €	24,51 €	0,00%
Part exploitation du service eau	111,60 €	111,60 €	0,00%
Part exploitation du service assainissement	186,00 €	186,00 €	0,00%
Montant H.T. de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité	351,24 €	351,24 €	0,00%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	5,04 €	5,04 €	0,00%
Redevance de pollution domestique	45,60 €	45,60 €	0,00%
Redevance pour modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	22,20 €	22,20 €	0,00%
TVA (5,5% eau et 10% assainissement)	33,80 €	33,80 €	0,00%
Montant des taxes et redevances pour 120 m3	106,64 €	106,64 €	0,00%
Total pour 120 m³ TTC	457,88 €	457,88 €	0,00%
Prix TTC au m3	3,82 €	3,82 €	0,00%

NANTEUIL-LÈS-MEAUX	Au 1 ^{er} janvier 2021	Au 1 ^{er} janvier 2022	Variation en % 2022 par rapport à 2021
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle eau	31,54 €	31,54 €	0,00%
Part fixe annuelle assainissement	27,74 €	27,74 €	0,00%
Part exploitation du service eau	207,40 €	207,40 €	0,00%
Part exploitation du service assainissement	111,39 €	111,39 €	0,00%
Montant H.T. de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité	378,07 €	378,07 €	0,00%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	6,00 €	6,00 €	0,00%
Redevance de pollution domestique	45,60 €	45,60 €	0,00%
Redevance pour modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	22,20 €	22,20 €	0,00%
TVA (5,5% eau et 10% assainissement)	32,11 €	32,11 €	0,00%
Montant des taxes et redevances pour 120 m3	105,91 €	105,91 €	0,00%
Total pour 120 m³ TTC	483,98 €	483,98 €	0,00%
Prix TTC au m3	4,03 €	4,03 €	0,00%

ANNEXES

ANNEXE 1



BUREAU VERITAS
Certification

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU PAYS DE MEAUX**

199 CHEMIN BAS DE NANTEUIL
77100 NANTEUIL LES MEAUX - FRANCE

*Bureau Veritas Certification France certifie que le système de management de
l'organisme susmentionné a été audité et jugé conforme aux exigences de la norme :*

Standard

ISO 14001:2015

Domaine d'activité

**ACTIVITES, PRODUITS ET SERVICES DE LA DIRECTION DE L'EAU
ET DE L'ASSAINISSEMENT DE LA CAPM EN REGIE (HORS GEMAPI) :**
PRODUCTION ET RESEAUX D'EAUX POTABLE,
**COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES, ASSAINISSEMENT
NON COLLECTIF, SERVICES SUPPORT ASSOCIES,**
POUR LES COMMUNES DE MEAUX, BARCY, CHAMBRY ET VIGNELY.

Date d'entrée en vigueur : 28 septembre 2021

Sous réserve du fonctionnement continu et satisfaisant du système de management de
l'organisme, ce certificat est valable jusqu'au : 05 juin 2024.

Certificat n° : FR066120-1
Affaire n° : 10552681

Date : 18 octobre 2021

Laurent CROGUENNEC - Président

Adresse de l'organisme certificateur : Bureau Veritas Certification France
Le Triangle de l'Arche - 9 Cours du Triangle - 92037 Paris La Défense



cofrac
CERTIFICATION
DE SYSTEMES
DE MANAGEMENT
ACCREDITATION
N°4-0002
Liste des pays et
portées disponibles
sur www.cofrac.fr

Des informations supplémentaires concernant le périmètre de ce certificat ainsi que l'applicabilité
des exigences du système de management peuvent être obtenues en consultant l'organisme.
Pour vérifier la validité de ce certificat, vous pouvez téléphoner au : + 33 (0)1 41 97 00 60.

ANNEXE 2

Synthèse ARS



QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



ZONE DE DISTRIBUTION : MEAUX - CDA PM

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
<p>2022</p> <p>L'eau distribuée a été conforme aux limites de qualité réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physicochimiques analysés, compte tenu des connaissances scientifiques actuelles.</p>	<div style="background-color: #0070C0; color: white; padding: 10px; text-align: center; font-size: 2em; font-weight: bold;">A</div> <ul style="list-style-type: none"> <li style="background-color: #0070C0; color: white; padding: 2px;">A : Eau de bonne qualité <li style="background-color: #92D050; color: white; padding: 2px;">B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées <li style="background-color: #FFC000; color: white; padding: 2px;">C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation <li style="background-color: #800000; color: white; padding: 2px;">D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 114 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 647 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : **NANTEUIL LES MEAUX 2**. L'eau qui l'alimente est d'origine superficielle.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente 61975 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « **DEA (DIRECTION EAU/ASSAINISSEMENT)** ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « **CDA DU PAYS DE MEAUX** ».

Quelques conseils

	Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
	Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.
	Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.
	Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 03/05/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres /familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déficitaire. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	A	Nombre de prélèvements : 112 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml
NITRATES	A	Bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	A	Nombre de prélèvements : 12 Valeur moyenne : 15,4 mg/L Valeur maxi : 23 mg/L
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Bonne qualité
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	A	Nombre de prélèvements : 6 Nombre de mesures : 3 317 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0,058 microgramme/L (atrazine déséthyl déisopropyl)
FLUOR	A	Très bonne qualité
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.	A	Nombre de prélèvements : 4 Valeur moyenne : 0,188 mg/L Valeur maxi : 0,22 mg/L
BROMATES	A	Bonne qualité
Éléments produits lors de la désinfection de l'eau. Ils proviennent d'impuretés présentes dans l'eau de javel ou de l'oxydation des ions bromures présents dans l'eau de la ressource. Le maximum réglementaire est 10 microgramme/L.	A	Nombre de prélèvements : 4 Valeur moyenne : 1,9 microgramme/L Valeur maxi : 7,6 microgramme/L
TURBIDITÉ	A	Bonne qualité
Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet. Certaines eaux doivent également respecter un maximum de 1 NFU.	A	Nombre de prélèvements : 111 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0,68 NFU

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ	Eau dure	
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	A	Nombre de prélèvements : 12 Valeur moyenne : 24 °f Valeur maxi : 28,9 °f

ANNEXE 3

Note établie par l'Agence de l'Eau sur les redevances figurant sur la facture des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention



Édition mars 2023
CHIFFRES 2022

L'agence de l'eau vous informe

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix de l'eau en Seine-Normandie est de 4,19 euros TTC par m³.

Sources : Agence de l'eau Seine-Normandie - Étude sur le prix de l'eau - 2021

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

www.services.eaufrance.fr/docx/SISEPA_video.mpl

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour améliorer les performances des stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'assainissement et d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions; améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

The diagram illustrates the flow of funds: 'FACTURE D'EAU DES MENAGES' (Household water bills) leads to 'paiement du service d'eau potable et de dépollution des eaux usées' (payment for water supply and wastewater treatment). This results in '693,4 millions d'euros en 2022 d'aides aux collectivités pour l'eau et les milieux aquatiques' (693.4 million euros in 2022 in aid to local authorities for water and aquatic environments). These funds are then distributed to 'AGENCES DE L'EAU' (Water Agencies), which 'redistribue l'argent sous forme d'aides en finançant des actions prioritaires pour la protection de l'eau' (redistributes the money in the form of aid by financing priority actions for water protection). Additionally, 'AUCRES' (Other entities like industries, agriculture, etc.) 'paient l'impôt sur l'eau de type "pollueur-payeur"' (pay the water tax of the "polluter-pays" type). This leads to '78,4 millions d'euros d'aides en 2022' (78.4 million euros in aid in 2022) being provided to the water agency.

NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

Article L.2224-6 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2014-1087 du 8 août 2014 - art.31, impose au maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'Agence de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. **RPQS - des réponses à vos questions** : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/voix-questions/>

NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement / 1

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2022 ?

En 2022, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 690 millions d'euros dont plus de 424 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2022 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)



À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2022 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2022)



2

NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU SE-NORMANDIE
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE EN 2022

L'année 2022 marque la quatrième année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Seine-Normandie. 3721 projets portés par les collectivités, les entreprises, les agriculteurs et les associations représentent 1,6 milliard d'euros de travaux aidés par l'agence de l'eau, pour 804,5 millions d'euros d'aides.

Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau, des milieux aquatiques et de la biodiversité et pour l'adaptation au changement climatique.



* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques / BIO : pour agriculture biologique / PSE : paiement pour services environnementaux

CHANGEMENT CLIMATIQUE

53 % du programme d'intervention de l'agence de l'eau Seine-Normandie est consacré au changement climatique en 2022 :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- études ;
- sensibilisation.

PLAN BAIGNADE

L'objectif du plan baignade, lancé en 2018, est de rendre la Seine baignable dans la perspective des Jeux olympiques et paralympiques à Paris en 2024, et, de façon pérenne. 62 % des travaux prévus ont été engagés par les maîtres d'ouvrage à fin 2022. Ces investissements d'un montant de 729 M€ sont financés par l'agence de l'eau à hauteur de 390 M€ dont 191,4 M€ en 2022.

SDAGE 2022-2027 ET PROGRAMME DE MESURES

Le 23 mars 2022, le comité de bassin Seine-Normandie a adopté le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2022-2027 et donné un avis favorable au programme de mesures qui l'accompagne. Les collectivités, acteurs majeurs du SDAGE, sont concernées par un grand nombre de dispositions : <https://bit.ly/collectivites-acteurs-du-sdage>



<https://www.eau-seine-normandie.fr/domaines-d-action/sdage>


VOS INTERLOCUTEURS

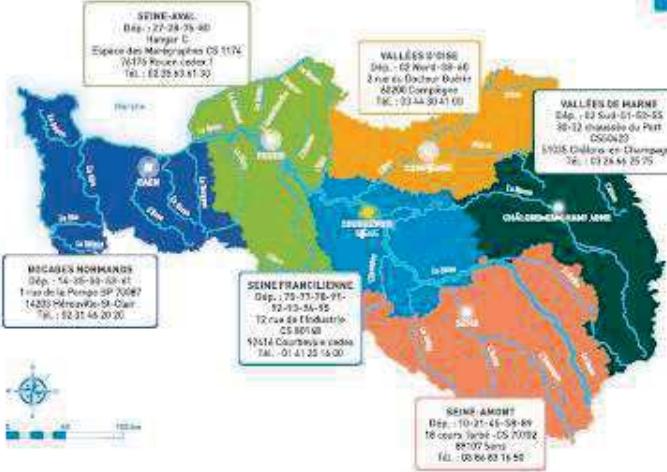
SIÈGE

12 Rue de l'Industrie,
 CS 80148
 92416 Courbevoie cedex
 Tél. : 01 41 20 16 00
seinenormandie.communication@aesn.fr

DIRECTIONS TERRITORIALES

L'organisation de l'agence de l'eau par directions territoriales favorise une intervention adaptée aux besoins spécifiques de chaque territoire.





SEINE-AVAL
 Dép. : 77-95-96-97
 Hanger C
 Espace des Margraves CS 1176
 92116 Rouen cedex 1
 Tél. : 02 35 93 41 30

VALLÉES D'ALSACE
 Dép. : 02 Nord-59-66
 2 rue de l'Archevêque
 52000 Compiègne
 Tél. : 03 44 30 41 00

VALLÉES DE MARNE
 Dép. : 52 Sud-01-02-55
 30-12, Immeuble du Parc
 05204 29
 51035 Châlons-en-Champagne
 Tél. : 03 28 41 25 75

BASSE-NORMANDIE
 Dép. : 14-50-54-58-61
 1 rue de la Pompe SP 20087
 14200 Mézoville-St-Quier
 Tél. : 02 31 44 20 00

SEINE-FRANCIENNE
 Dép. : 75-93-94-95
 12 rue de l'Industrie
 CS 80148
 92416 Courbevoie cedex
 Tél. : 01 41 20 16 00


SEINE-AMONT
 Dép. : 10-21-45-58-89
 18 cours Joffre - CS 70082
 88107 Saint-Dizier
 Tél. : 03 86 63 14 50

L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE
 met en œuvre la politique de l'eau du bassin en finançant les projets des acteurs locaux, grâce à des redevances perçues auprès de l'ensemble des usagers. Ces projets contribuent à améliorer la qualité des ressources en eau, des rivières et des milieux aquatiques.

ENSEMBLE DONNONS VIE À L'EAU
 Agence de l'eau

RESTONS CONNECTÉS SUR
eau.seine-normandie.fr
 @seine_normandie

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 Liberté
 Égalité
 Fraternité



Réalisation : AELB-DC - mars 2023 - Imprimé sur papier PEFC
 Crédits photos : Agence de l'eau - Macaprom, Orléans & Jean-Louis Aubert
 PEFC



Retrouvez la campagne de communication
www.lesagencesdeleau.fr/
 comprendre-apprendre-agir-pour-leau

Nouveaux podcasts → bit.ly/Podcasts-Eau

